

COM COM

MAG

N°
05

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE LA REGION D'ORGELET

La communauté de communes
de la Région d'Orgelet

Un territoire résolument tourné vers l'avenir !

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DE LA REGION

D'ORGELET

OSER 39 NUANCES DE GREEN

Sommaire

PAGES

8 **Budget**

Compétence Assainissement 10

14-22

DOSSIER ENFANCE JEUNESSE

23 / **Tourisme**

29
Très Haut Débit

30 / **PLUi**

34
CIAS



Directrice de publication : Florence Gros-Fuand
Rédaction : CCRO
Conception : Studio Rectangle
Crédits photos : Adobe Stock
Impression : ABM graphic
Tirage : 3 100 exemplaires

Le mot de la Présidente



Depuis 2014, les élus communautaires ont fait le choix de parier sur l'avenir en investissant massivement dans la jeunesse de notre territoire, dans toute la diversité de ses âges :

- Pour les plus petits d'abord, en créant l'itinérance du Relais Assistantes Maternelles et en augmentant son temps d'ouverture, en créant une classe pour accueillir les enfants de deux ans au sein de l'école du Chanois à Poids de Fiole, ou encore en préparant l'ouverture d'une crèche de 12 places, adossée à ce même groupe scolaire.

- Pour les enfants de maternelle et de primaire ensuite, en rénovant sans cesse les écoles, en les équipant de matériel informatique récent et performant, en construisant des extensions pour les accueils de loisirs d'Orgelet et Poids de Fiole, en inscrivant au budget primitif 2019 la réalisation d'une salle d'activités supplémentaire à l'accueil de loisirs de La Chailleuse, ou encore en proposant des activités périscolaires et extrascolaires toujours plus variées.

- Pour les plus grands enfin, en créant un secteur jeunes dédié aux 12-17 ans qui leur permet de se retrouver, d'apprendre, d'échanger dans le cadre d'activités sportives, culturelles et ludiques.

Faire le pari de la jeunesse ne signifie pas délaisser les autres domaines, bien au contraire. En effet, je suis convaincue que notre territoire rural restera attractif à la seule condition que nous soyons en mesure de proposer des services de qualité aux familles qui souhaiteraient s'y installer, en développant une politique économique volontariste pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, en renforçant l'attractivité touristique du territoire, en préservant l'environnement, si précieux, en soutenant les associations et en offrant à nos aînés et aux personnes fragilisées des structures d'accueil de qualité. En effet j'ai tenu à ce que cet investissement massif pour l'enfance et la jeunesse ne se fasse pas au détriment d'autres investissements.

Pour nos entreprises tout d'abord, en les rencontrant pour mieux comprendre et connaître leurs besoins, en les accompagnant lorsqu'elles souhaitent s'installer ou se développer et en les accueillant davantage en initiant un projet d'extension de la zone d'activités économiques d'Orgelet, aujourd'hui saturée, et en soutenant l'investissement à l'immobilier d'entreprises dans le cadre d'un partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour nos aînés ensuite, avec la réouverture, dès l'été 2019, d'une troisième journée hebdomadaire de la Halte Répét Accompagnement, qui permet d'accueillir les personnes malades en proposant des activités adaptées et de soulager les familles face à une maladie éprouvante de leurs proches. Les séniors ont bénéficié également de la réhabilitation de la résidence autonomie Bellevue, gérée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale et continuent de participer au voyage seniors organisé en septembre chaque année, voyage qui rencontre toujours un grand succès.

Pour nos visiteurs également, en rénovant le Point Information Tourisme, en développant les partenariats avec les acteurs et les hébergeurs du territoire, en s'investissant dans l'Office de Tourisme Lacs et Petite Montagne et dans la nouvelle vélo-route des lacs, ou encore en préparant un projet de création d'une aire de camping-cars avec service à Orgelet, et en préparant le développement de nouveaux sentiers PDIPR et d'itinéraires de déplacement doux.

La sensibilisation à l'environnement trouve elle aussi toute sa place dans l'accompagnement des communes vers le « zéro phyto », la lutte contre l'ambrosie, en partenariat avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté (FREDON), le suivi du fonctionnement des stations d'épuration existantes, la construction des stations de Beffia et Présilly et le projet de La Chailleuse mais aussi l'engagement de la communauté de communes au sein des syndicats gestionnaires de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Pour notre population, enfin, en développant un ambitieux plan d'accès au Très Haut Débit, en dotant le territoire d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, en développant toujours davantage la Maison de Services Au Public (MSAP) qui permet à tout



” Un mandat intercommunal placé sous le signe de l'enfance et de la jeunesse.”

un chacun de réaliser ses démarches administratives, notamment dématérialisées, en soutenant les associations du territoire financièrement pour un montant de près de 22 000 € et en reconduisant, depuis 2014, le rendez-vous annuel désormais appelé « Faîtes des associations », organisé en collaboration avec les associations et la commune d'Orgelet : la manifestation 2019 aura lieu le 31 août au centre bourg d'Orgelet, entre 10h et 16h et permettra d'aller à la rencontre de nos associations et faire découvrir ou redécouvrir leurs activités. Vous le voyez, grâce au soutien des vice-présidents et des élus communautaires que je remercie, la communauté de communes agit avec ferveur dans ses multiples domaines de compétences.

Par ailleurs, au 1er trimestre 2019, la communauté de communes de la Région d'Orgelet a accueilli une nouvelle déléguée, Madame Catherine Lancelot, Maire de Cressia, en remplacement de l'ancien maire, François Despré. Madame Lancelot a intégré le Bureau de la Communauté de communes ainsi que la commission urbanisme et aménagement du territoire.

Un avenir placé sous le signe de la coopération avec nos voisins

Si le dynamisme de notre communauté de communes est indiscutable, force est de constater que nous arrivons à la limite de ce qu'il nous est possible de faire. Avec 6107 habitants, la Communauté de communes de la Région d'Orgelet est parmi les plus petites intercommunalités de la Région, voire même de France.

Convaincue que notre avenir résidait dans une union avec les intercommunalités voisines, et avec le soutien du Conseil communautaire, j'ai décidé de travailler sur un projet de fusion avec les Communautés de communes « Jura Sud », « Pays des Lacs » et « Petite Montagne ». Beaucoup de choses nous rapprochent : des bourg-centres à taille humaine, entourés de nombreuses et magnifiques petites communes rurales, une faible densité de population, des entreprises dynamiques avec de véritables potentiels industriels, une grande place accordée à la problématique forestière, un tourisme d'excellence respectueux de l'environnement, structuré essentiellement autour des lacs, des rivières et des cascades, plus particulièrement le lac de Vouglans au potentiel encore insuffisamment exploité.

Fortes de leurs similitudes, les quatre communautés de communes ont travaillé, avec l'ensemble des conseillers municipaux, pour construire un projet permettant de donner naissance à une nouvelle intercommunalité au 1er janvier 2020.

Avec 26 000 habitants, et viscéralement ancrée dans la ruralité, cette intercommunalité nous permettra de peser face aux grands ensembles qui nous entourent et d'obtenir de plus amples subventions auprès de nos partenaires, en particulier la Région, l'État et l'Europe, afin

d'offrir aux habitants du territoire davantage de services de proximité. J'ai tenu à ce que vous soyez informés de l'avancement de ce projet, c'est pourquoi, outre les parutions dans la presse, chaque habitant du territoire a été destinataire de deux lettres d'informations, dont une est jointe au présent journal.

Parallèlement, les élus municipaux, dans leur intégralité, ont été associés au projet, en participant à deux réunions de travail relatives aux enjeux et à l'organisation administrative de la fusion, l'une à Orgelet, l'autre à Clairvaux les Lacs, et à une réunion de restitution qui s'est tenue le 23 mai à Moirans en Montagne où 260 élus ont été réunis. Dans le même temps, accompagnée des vice-présidents de la communauté de communes, je me suis rendue dans plusieurs de nos communes afin de présenter le projet, la démarche, et d'exposer les conséquences financières et fiscales de cette fusion.

Désormais, le projet est abouti et il appartient aux Conseils municipaux de se prononcer avant le 2 octobre 2019. La décision n'est jamais prise d'avance, et elle est maintenant entre leurs mains. Je souhaite et j'espère qu'ils approuveront ce projet, dans l'intérêt de notre territoire. Je le souhaite d'autant plus que chacun connaît la réalité et la pertinence de ce territoire. Certains jouent dans un club sportif à Moirans en Montagne, d'autres profitent régulièrement des lacs de Clairvaux ou de Chalain, d'autres encore randonnent en Petite Montagne, mais tous connaissent nos quatre territoires, leurs atouts, leurs spécificités, leurs habitants. S'il reste encore beaucoup de choses à construire, les bases de cette grande intercommunalité sont là et elles sont solides.

Bien évidemment, il n'est pas simple de prendre une telle décision alors que les élections municipales approchent, mais je suis convaincue que nous avons tous été élus pour agir, pour défendre et protéger notre territoire et surtout pour préparer l'avenir, et ce jusqu'au dernier jour de notre mandat. Comme le disait Martin Luther King, « nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots ».

Je vous souhaite, à toutes et tous, une bonne lecture de ce cinquième numéro du journal de la communauté de communes, en vous assurant de la réelle motivation et de l'implication de l'ensemble des élus pour renforcer l'attractivité de notre beau territoire, dans le respect de l'environnement bien sûr.

Florence GROS-FUAND
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Florence Gros-Fuand', written over a horizontal line.

Un village à découvrir...

Nancuisse

«Dans le cas de Nancuisse, nous nous trouvons face à une formation du nom à la période médiévale à partir du nom de vallée NAN (qui parfois possède aussi le sens de ruisseau) et CUISE venant de Cusia, Cuisia qui se retrouve en bas latin sous la forme de Cosia avec un sens plus complexe, de source en ruisseau, provenant des roches ou de la falaise.»

(Jean-Pierre VUILLEMOT, historien des noms de lieux du Jura)

À égale distance d'Arinthod et d'Orgelet

Situé en bordure des vallons de la Doye et du Valouson, Nancuisse se dérobe aux regards.

D'une superficie de 530 ha, le village est situé à égale distance d'Arinthod et d'Orgelet (10 kms) et compte actuellement une cinquantaine d'habitants.

Les romains ouvrirent la vallée du Valouson en traçant le grand chemin d'Orgelet en direction de Lyon en passant sur les rochers de Nancuisse et Monnetay. Cette route connue sous le nom de «Vie Saunier» fut fréquentée par les marchands et les voituriers jusqu'au 18ème siècle. On trouve la trace de cette voie et l'embranchement vers Arinthod dans les lieux dits «Sous la Pérouse, aux Routes et derrière la Grand Route».

Au 12ème siècle, le village de Nancuisse était situé sur les rives de la Doye et dominé par une éminence naturelle appelée «Le vieux château» sur laquelle s'élevait le château fort de Nancuisse. Ruiné en 1480 par les armées de Louis XI, il n'en reste aucun vestige.

Parmi les seigneurs qui possédèrent Nancuisse, il est à signaler Nicolas Rolin d'Autun qui acheta en 1420 à Thiébaud VII de Neuchâtel, les terres de Nancuisse. Seigneur d'Authun et chancelier de Philippe-le-Bon duc de Bourgogne Nicolas Rolin et Guigone de Salins, son épouse, firent construire les Hospices de Beaune.

Au 16-17^{ème} siècle, Nancuisse avait une importance insoupçonnée aujourd'hui...

Au 16-17ème siècle, Nancuisse avait une importance insoupçonnée aujourd'hui : fabriques de draps, ateliers de teintures, tanneries, foulés, battoirs, tourneries sur buis... Les guerres de l'an 1636 et la peste mirent fin à cette prospérité et le village resta inhabité pendant plus de 20 ans.

Du 18ème au 19ème siècle les deux cours d'eau ont favorisé la construction de moulins à farine, d'usines à battre, de martinets, de deux papeteries où l'on fabriquait, entre autres, du carton

satiné pour les apprêteurs de draperies et soieries. Ces produits étaient distribués en France et à l'étranger.

De nos jours Nancuisse a gardé cette activité industrielle avec la présence sur son territoire d'une tournerie sur bois, une entreprise de constructions métalliques, un paysagiste, une apicultrice et une entreprise maraîchère de production BIO.



Un village à découvrir...

Courbette

Petit village rural niché sur le versant ouest de l'axe Orgelet-Lons, il est situé à mi-chemin, à 10 km de Lons-le-Saunier et d'Orgelet. C'est un cœur de village rassemblé, sans hameau.

Par le passé l'ensemble des habitants travaillaient dans des fermes, l'agriculture et principalement la production laitière étaient la seule activité. Le lait était majoritairement livré au chalet communal puis à la coopérative d'Alièze. Actuellement la commune compte 4 exploitations agricoles : 3 en production laitière et 1 en élevage viande.

De jeunes couples se sont installés

Depuis quelques décennies la population est stable, environ 50 habitants. La population vieillissante, des maisons se sont vendues et de jeunes couples se sont installés. Quelques constructions neuves ont vu le jour. La petite école communale ayant fermé en 1956, les enfants ont alors été scolarisés à Alièze. À ce jour ils fréquentent les écoles d'Orgelet, de Macornay ou de Conliège, les parents travaillant sur le secteur de Lons ou d'Orgelet. Le village n'a ni église ni cimetière, une convention nous rattache au village voisin : Alièze.

À la création des communautés de communes, Courbette a adhéré à la C.C. du Val de Sorne. Lors de la fusion avec ECLA en 2017, la commune a souhaité s'orienter vers la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet pour d'évidentes raisons de similitude et de proximité : ruralité, canton, écoles, pompiers... Cette adhésion s'est concrétisée le 1er janvier 2018.

En 1971, notre joli petit village a été mis en lumière lors du tournage d'une partie du film « Légion », tiré du livre de Bernard Clavel « L'espion aux yeux verts ». Les habitants y étaient figurants et certaines maisons avaient été spécialement aménagées pour les besoins du tournage. Aujourd'hui le calme est revenu...



Un village connu et reconnu

La Tour du Meix et son hameau de Saint-Christophe



Le village de La Tour du Meix et son hameau de Saint-Christophe sont particulièrement connus dans la région. Ils bénéficient d'équipements et de monuments remarquables : port du Meix, base nautique du Surchauffant, Église prieurale romane et ruines d'un ancien château particulièrement visibles depuis la RD 470, un axe particulièrement fréquenté.

Quelques repères

Réunie à la commune de Saint Christophe en le 4 septembre 1822, la commune de La Tour du Meix est un des plus anciens villages de La Séquanie, l'ancêtre de la Franche-Comté.

Bénéficiant d'une position privilégiée entre Orgelet et Genève et à proximité de la rivière d'Ain, le village constitue depuis longtemps un axe de passage stratégique.

La montagne de St Christophe, qui se prolonge du nord au sud, sur la longueur d'une lieue, se détourne brusquement vers l'orient et se termine en décrivant une courbe en forme de fer à cheval. Ce bras de la montagne, surmonté d'un assez large plateau, descend à pic sur la rivière d'Ain et est inaccessible de trois côtés ; il n'est abordable que du côté du couchant.



Un dynamisme indiscutable

La commune de la Tour du Meix a bénéficié de deux événements concomitants et particulièrement favorables au développement du village : la mise en eau du barrage de Vouglans et la construction du Pont de la Pyle.

Le premier, en 1968, a donné naissance au Lac de Vouglans, confortant ainsi la vocation touristique et nautique de La Tour du Meix avec la présence du camping du surchauffant, de quatre restaurants, d'une plage récemment réaménagée et très fréquentée pendant la période estivale, mais aussi de commerces, notamment liés à l'activité nautique.

Le second a conforté l'axe de passage stratégique que constitue la commune, tout en fiabilisant davantage les traversées de l'Ain puisque les précédents ponts avaient été détruits à de multiples reprises.

Ces deux équipements, grâce à leurs retombées économiques, ont permis à La Tour du Meix de renouer avec une dynamique démographique positive puisqu'alors que la commune avait atteint une population de plus de 560 habitants dans les années 1830, elle est retombée à moins de 150 habitants dans les années 1970, notamment sous l'effet de l'exode rural, avant de peu à peu gagner de nouveaux habitants pour atteindre aujourd'hui près de 250 tourimexiens.

Une église remarquable

L'église comprend le clocher-porche, une nef de 4 travées voûtées en berceau brisé de style gothique, un chœur plus bas que la nef avec deux travées à chevet plat et couvert par des croisées d'ogives aux armes de Pierre Morel. La nef de belles proportions et large d'environ 7 mètres, s'élance d'une manière inhabituelle pour ce genre d'édifice. Quatre travées sont distinguées par des pilastres à imposte portant les doubleaux ; du sol au sommet, leurs angles se creusent d'un cavet qui les adoucit sans atténuer leur vigueur. Les murs, dressés sur quelque 5 mètres avant la naissance de la voûte et épais d'1 m 10, sont percés au sud seulement de fenêtres en tiers-point ; ils se continuent par un berceau brisé sobre et élégant. La première travée est occupée par une



L'Eglise Saint Christophe, un édifice remarquable.

tribune, reposant sur deux piliers octogonaux et trois voûtes d'ogives montées sur de petits culots ; à l'ouest, le porche sous clocher, au berceau surbaissé, ouvre uniquement vers la nef. La dernière travée de celle-ci, au sud, donne sur la chapelle de 1463, voûtée d'ogives retombant sur des bustes d'anges à chevelure bouclée et col quadrillé, ayant en mains des phylactères ou un écusson ; un autre déroule l'inscription du fondateur, deux servent de socles aux statues ; un lavabo en accolade, une fenêtre flamboyante complètent cet ensemble, homogène sauf la baie sud marquée 1730.

La nef, de persistance romane, fut insérée entre le chœur de 1443, la chapelle greffée en 1463, et la tribune gothique sans doute aussi de 1443 ; bien entendu, cette dernière pourrait s'être ajoutée à un vaisseau déjà ancien. Cependant, un ensemble de détails manifeste une homogénéité de bout en bout : les nervures sous la tribune, comme toutes celles du chœur et de la chapelle, montrent un profil simple aux angles creusés d'un cavet. Le même cavet adoucit tous les arcs, du porche à l'arc triomphal : ceux de la nef, celui de la chapelle, et même le lavabo de celle-ci. Les deux portails symétriques de la travée ouest de la nef, bien en place, sont d'âge flamboyant ; le contrefort diagonal au sud-ouest du chœur a été partiellement intégré dans le mur de la nef ; les empâtements, malgré leur hauteur différente, sont du même type, les contreforts aussi ; la corniche en quart-de-rond est analogue pour le chœur et la nef.

Histoire

L'église est l'une des plus anciennes du Jura à avoir été citée. En 858, un acte de donation du seigneur Godabert au monastère de Condat confirme sa présence. En 1151, l'église et son prieuré figurent sur une donation des biens faite par l'archevêque de Besançon Humbert à l'abbaye de Saint-Claude. Un prieuré a existé jusqu'en 1166 puis une familiarité (fraternité de 5 à 7 prêtres) eut une existence assez longue.

La propriété devint plus tard une résidence favorite pour certains abbés commendataires de Saint-Claude, qui y menaient grand train de vie : ainsi Pierre de La Baume, évêque de Genève, parrain en 1529 de la cloche qui porte son nom, Pierrotte la Joyeuse ; puis Philibert de Rye, aussi évêque de Genève, dont une inscription dans le chœur rappelle qu'il mourut ici en 1556. Mais c'est surtout l'abbé Pierre Morel, premier du nom (1443-1445), qui intéresse la construction : ses armoiries, de sable à trois losanges d'argent posées en fasce, timbrent les deux clés de voûte du chœur ; ce pourrait être les mêmes qui ont été martelées aux clés de la tribune. En 1780, l'architecte lédonien Augustin Desvernois effectue des réparations sur le clocher. En 1972, la voûte de la nef est couverte d'un enduit.

Le 27 avril 2019 a été inaugurée la rénovation profonde de l'église Saint Christophe, menée par la Mairie, qui a notamment porté sur les stalles, les enduits, l'éclairage, la toiture et l'acoustique. Grâce aux bénévoles, l'édifice est ouvert cet été les jeudis, vendredis et samedis de 15h à 18h. Des visites, organisées à la demande, sont assurées par Michel LOUILLET.



Les ruines du château de La Tour du Meix



► Sources :

Fondation pour la sauvegarde de l'art français

Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté ; A. Rousset

Le BAO

La commune accueillera cette année encore ce festival organisé par l'ADAPEMONT le week-end des 6 et 7 juillet. Le thème sera «do it yourself» (faites-le vous-même). De très nombreux ateliers accueilleront les volontaires durant le week-end en plus des animations pour enfants et de plusieurs autres festivités.

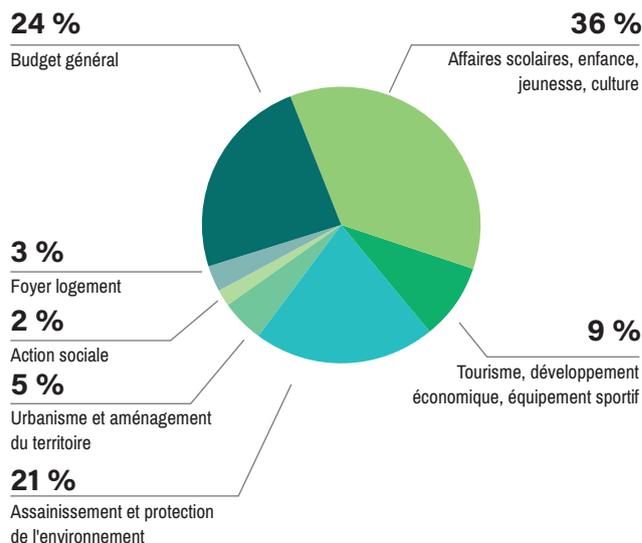
Budget 2019

La CCRO poursuit sa politique d'investissement au service du territoire

Lors de sa séance du 11 avril 2019, le Conseil communautaire a adopté le budget primitif 2019 de la communauté de communes, selon deux grands principes :

- Modérer les évolutions de fiscalité : Alors que les compétences exercées par les communautés de communes sont de plus en plus nombreuses, dans un contexte de désengagement de l'État, le Conseil communautaire a adopté une hausse relativement modérée de 2 % de la fiscalité locale, afin de limiter l'impact sur les contribuables du territoire

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement : grâce à une étude approfondie de l'ensemble des politiques menées par la Communauté de communes, et alors que des décisions imposées par l'État entraînent une hausse inévitable des dépenses, il a été possible de modérer l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de dégager des excédents permettant de financer les investissements au service du territoire et de ses habitants.



Le budget prévisionnel 2019 global de la Communauté de communes prévoit donc un total de :

- **5 409 527,68 €** de dépenses de fonctionnement (soit 65 % des dépenses totales)
- **2 956 813,80 €** de dépenses d'investissement (soit 35 % des dépenses totales)

Budget général	24 %	
Affaires scolaires, enfance, jeunesse, culture	36 %	
Dont:	391 694,00 €	pour la construction et l'équipement de la crèche de Poids de Fiole
	41 640,00 €	pour la construction d'une salle d'activités sur l'école de La Chailleuse
	35 000,00 €	pour la sécurisation des trois groupes scolaires du territoire
	21 672,00 €	pour équiper les écoles avec du matériel informatique performant
	15 078,00 €	pour renouveler le fonds documentaire de la médiathèque
	28 000,00 €	de petits investissements divers dans les écoles et accueils de loisirs du territoire
Tourisme, développement économique, équipement sportif	9 %	
Dont:	183 000,00 €	pour aménager une aire de camping-cars à Orgelet
	35 000,00 €	pour soutenir les politiques d'insertion menées par l'ADAPEMONT sur le territoire
	29 736,00 €	pour faire fonctionner l'Office de tourisme «Pays des Lacs et Petite Montagne»
	29 622,00 €	pour planifier l'extension de la ZAE d'Orgelet
	10 400,00 €	pour équiper les points de départ des sentiers de randonnée d'une signalétique claire et visible
Assainissement et protection de l'environnement	21 %	
Dont:	420 259,00 €	pour construire une station d'épuration et rénover les réseaux de la commune d'Essia
	45 389,00 €	pour achever les zonages d'assainissement et parfaire l'état de connaissance du réseau
	35 735,00 €	pour achever les travaux de la station d'épuration de Présilly
	30 467,00 €	pour permettre la réalisation de travaux sur les cours d'eau dans le cadre de la compétence GEMAPI
	10 250,00 €	pour finaliser le plan de désherbage dans le cadre du «zéro phyto»
Urbanisme et aménagement du territoire	5 %	
Dont:	206 640,00 €	pour déployer le Très Haut Débit sur le territoire, en cofinancement avec les communes
	124 047,00 €	pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, en cofinancement avec les communes
	25 200,00 €	pour créer des déplacements doux afin de sécuriser les déplacements à pied ou à vélo
Action sociale	2 %	
Dont:	6 770,00 €	pour financer les associations à vocation sociales du territoire
	5 000,00 €	pour permettre la réouverture d'une 3 ^{ème} journée de la Halte Répit Accompagnement
Foyer logement	3 %	

Médiathèque

Lieu ouvert à tous, la médiathèque vous permet d'emprunter des livres, CD, DVD... C'est aussi un lieu convivial de rencontres et d'échanges autour de sujets variés : conférence sur la permaculture, rencontre avec un touareg, lecture musicale, dictée, après-midi jeux, soirée pyjama...



Après-midi jeux de société. Rendez-vous dans l'hiver pour une nouvelle session.

Cet été à la médiathèque

Vous les aimez ! Elles reviennent : les pochettes surprises ! N'hésitez pas à les emprunter, vous ferez de belles découvertes...

Rendez-vous incontournable pour les enfants : Partir en livre (manifestation nationale) le vendredi 19 juillet après-midi (sur inscription). Cette année jouez avec la bidulothèque : des images à découvrir, manipuler, pour inventer des histoires et faire marcher son imagination, animée par l'artiste plasticienne Isabelle Jobard.

« Hestur, cheval en terre d'Islande », exposition photographique de Samy Berkani du 6 juillet au 3 août.

Cet automne à la médiathèque

Retrouvez ou découvrez nos animations régulières.

Speed-booking : 3 minutes pour donner à d'autres l'envie de lire votre dernier coup de cœur ! vendredi 4 octobre à 20 h 30

Courts-métrages : sélection des meilleurs courts-métrages anciens ou actuels, drôles ou poétiques... pour tous les goûts et pour tous ! Vendredi 25 octobre à 18 h 30

Rencontre avec un auteur dans le cadre du festival littéraire Les Petites Fugues : en soirée fin novembre

Projection / causerie avec Loïc Coat sur le hibou grand duc : vendredi 6 décembre à 20 h 30 (en partenariat avec Natura 2000)

Bébés lecteurs : temps d'animation autour du livre et des comptines pour les enfants jusqu'à 3 ans le mardi à 9 h 45 : 17 septembre, 8 octobre, 19 novembre, 10 décembre (en partenariat avec le RAMI)



Rencontre avec un touareg du Mali en mars dernier.

Et toujours

La grainothèque : venez déposer, prendre des graines. L'occasion aussi de prendre un livre sur le jardinage ou la permaculture. En mars la médiathèque a reçu Benoît Bride pour une conférence sur la permaculture : un public nombreux était au rendez-vous.

Toutes ces animations sont gratuites et ouvertes à tous.

Vous pouvez profiter de la médiathèque gratuitement (exposition, consultation des livres, des magazines, internet...). Pour emprunter des livres, CD, DVD, magazines, abonnez-vous ! Désormais vous pouvez emprunter deux DVD par carte.

Horaires

Mardi	14 h 00 - 16 h 00
Mercredi	13 h 30 - 18 h 00
Jeudi	16 h 00 - 18 h 30
Vendredi	9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 30 - 19 h 00
Samedi	10 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00

Pendant les vacances scolaires (zone A)

Mardi - Mercredi - Jeudi	15 h 00 - 18 h 00
Vendredi	10 h 00 - 12 h 00
Samedi	10 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00

Horaires vacances

Du mardi 9 juillet au samedi 31 août inclus

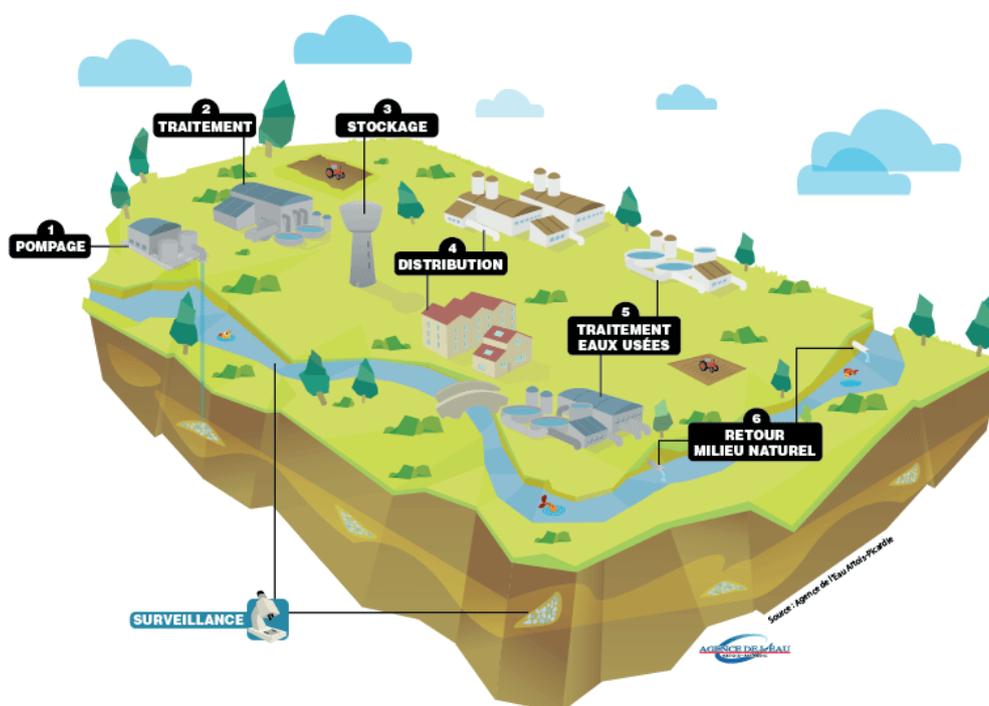
Fermeture du mardi 13 au samedi 24 août
du mardi 22 octobre au samedi 2 novembre inclus

Médiathèque

8 bis Grande Rue à Orgelet
03.84.24.83.05 - mediatheque@ccorgelet.com

Compétences

La CCRO poursuit l'harmonisation du service d'assainissement collectif sur le territoire



Évolution du contexte réglementaire

La CCRO a souhaité anticiper la prise de compétence « assainissement collectif », afin de l'exercer dès le 1er janvier 2018, dans un contexte où l'exercice de cette compétence allait devenir obligatoire au 1er janvier 2020. Postérieurement, depuis le mois d'août 2018, le législateur a reporté l'obligation au 1er janvier 2026. Néanmoins, la CCRO, ayant anticipé, reste compétente en matière d'assainissement collectif et d'assainissement individuel. Pour rappel, l'assainissement, qu'est-ce que c'est ? :

L'assainissement désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol.

On parle d'assainissement collectif pour les zones raccordées au réseau d'égout et équipées d'une station d'épuration traitant les rejets urbains.

L'assainissement est dit non-collectif ou autonome dans les zones non raccordées au tout à l'égout.

Répartition sur le territoire de la CCRO

14 communes disposent d'un système d'assainissement collectif.
11 communes sont 100 % en assainissement non collectif (ANC).
Approximativement sur le territoire de la CCRO deux tiers des habitants (environ 4 000 habitants) sont en assainissement collectif et un tiers en assainissement non collectif (environ 2 000 habitants).

Le patrimoine en quelques chiffres :

Nous disposons de 16 stations qui collectent des charges de pollution allant de 40 Équivalents Habitants (Unité de mesure qui se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour) à 2 200 Équivalents Habitants.

Le parc épuratoire est récent :

- 4 stations mises en route entre 2002 et 2007
- 8 stations mises en route entre 2010 et 2015
- 1 station mise en route en janvier 2019, celle de Présilly
- 21,8 Km de réseau unitaire
- 3,9 Km de réseau séparatif
- 9 postes de relevages
- 16 déversoirs d'orages
- 6 bassins d'orages

13 systèmes sont conformes ou ont un fonctionnement satisfaisant : Il s'agit de Saint-Maur, Nogna, Poids-de-Fiole, Dompierre-Sur-Mont, Moutonne, Cressia, Orgelet, La Tour-du-Meix, Chavéria, Chavéria-hameau de Chatagna, Sarroigna, Onoz et Présilly où la station est neuve.

1 système en cours de réhabilitation : celui de Beffia.

2 systèmes présentent des fonctionnements médiocres de type décanteur-digesteur : Orgelet-hameau de Merlia, et Essia (commune déléguée de La Chailleuse) ; l'objectif étant de réhabiliter ces 2 systèmes avant la fin de l'année 2020.

Évolution des tarifs de l'assainissement collectif sur le territoire de la CCRO

C'est désormais la Communauté de communes qui est en charge de la définition des tarifs de l'assainissement et de la facturation du service.

Pour mémoire, les tarifs appliqués au cours de l'année 2018 ont été ceux votés en 2017 par les communes. Désormais, la fixation des tarifs répond à un double impératif :

Afin que tous les usagers soient traités de la même manière sur le territoire, la loi impose une harmonisation des tarifs sur l'ensemble de la communauté de communes.

Parallèlement, et alors que les communes subventionnaient très souvent leur service public de l'assainissement à l'aide d'impôts locaux, il est nécessaire que le service public de l'assainissement soit équilibré en recettes et en dépenses, c'est-à-dire que les coûts d'exploitation des différents ouvrages décrits ci-dessus ainsi que les coûts de renouvellement devront être couverts par les redevances perçues auprès des usagers.

Afin d'éviter un impact brutal sur la facture d'assainissement collectif, les élus de la CCRO ont souhaité mettre en place une harmonisation progressive des tarifs sur le territoire, étalée sur plusieurs années. Dans l'attente de l'atteinte du tarif cible, il a été décidé que les communes verseraient une participation à la CCRO afin d'équilibrer le service chaque année. Ce fonctionnement permet une plus grande équité puisque les communes qui n'ont pas investi dans leurs systèmes sont amenées à financer les investissements nécessaires jusqu'à ce que le service s'autofinance.

Dès lors, les principes qui ont guidé l'élaboration des tarifs dès l'année 2019 sont les suivants :

Instauration d'une part fixe unique sur l'ensemble du territoire à 50€.

Commune	Part fixe 2019 TTC	Part variable 2019 TTC
BEFFIA	50,00 €	1,65 €
CHAILLEUSE (ESSIA)	50,00 €	1,00 €
CHAVERIA	50,00 €	1,10 €
CRESSIA	50,00 €	1,05 €
DOMPIERRE SUR MONT	50,00 €	1,00 €
MOUTONNE	50,00 €	1,32 €
NOGNA	50,00 €	1,00 €
ONoz	50,00 €	1,05 €
ORGELET	50,00 €	1,60 €
POIDS de FIOLE	50,00 €	1,00 €
PRESILLY	50,00 €	1,00 €
SAINT MAUR	50,00 €	1,00 €
SARROGNA	50,00 €	1,00 €
TOUR DU MEIX	50,00 €	2,00 €

Part fixe unique 50€/Part variable inchangée, avec minimum 1,00€/m³, avec maximum 2,00€/m³.

Conservation de la part variable définie par les communes en 2017 dans la limite d'un minimum d'un euro par mètre cube et d'un maximum de deux euros.

Les tarifs qui s'appliquent dès l'année 2019 sont donc les suivants :

Projets en cours et à venir

La station de traitement des eaux usées de la commune de Poids-de-Fiole de type « disques biologiques » est en cours de maintenance du fait de l'usure de l'arbre qui entraîne deux des trois disques. De gros moyens ont dû être déployés afin de procéder à sa remise en service (coût estimé des travaux à 13992 € HT).

La réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de la commune de Beffia ainsi que de son réseau d'assainissement est également à un stade très avancé pour un coût prévisionnel global de 430 000 € HT. Les réseaux ont été installés et la station est en cours d'installation, pour une mise en route prévue cet été 2019.

L'opération de réfection des réseaux et des stations du hameau de Merlia (commune d'Orgelet) et du bourg d'Essia (commune de la Chailleuse) a été lancée suite à une mise en demeure de la direction départementale des territoires du Jura quant à la vétusté des installations afin de se conformer à ses obligations réglementaires mais aussi pour éviter tout rejet polluant.

Enfin, le travail visant à améliorer la connaissance du patrimoine existant continue avec la réalisation de nouveaux diagnostics du réseau, notamment sur la commune d'Orgelet, mais aussi avec la réalisation d'un inventaire des rejets d'effluents produits par les entreprises afin de s'assurer de la bonne prise en compte de cette problématique.



Pour tous renseignements, vous pouvez joindre le Secrétariat de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet au 03-84-25-41-13 qui vous mettra en relation avec le Service Assainissement.

Territoire

Nos associations : des maillons forts du territoire



Consciente du rôle fédérateur et attractif du monde associatif, la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet poursuit son engagement fort et volontaire en faveur des associations.

Début septembre 2018, le forum des associations, intitulé « faites des associations » afin de souligner l'importance de la création d'associations pour le dynamisme de notre territoire, s'est tenu sur le stade d'Orgelet.

Cet événement fut l'occasion de mettre à l'honneur les associations du territoire autour d'un moment convivial lors duquel elles ont présenté leurs activités au public ainsi qu'aux autres bénévoles. Ce rassemblement est un temps privilégié pour créer du lien et mettre en avant des valeurs positives, racines de notre territoire : solidarité, échange, ouverture d'esprit, sport, culture...

Dans cet esprit, la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet a eu le plaisir d'offrir à tous un apéritif et, aux trois lauréats du concours du jour, des adhésions aux associations de leur choix : MAPO, La chorale La dilettante et le foyer rural pour des cours de pilates .

En 2019, l'événement « faites des associations » sera de nouveau organisé. Cette année, la fête aura lieu dans le centre-ville d'Orgelet, le samedi 31 août, entre 10h00 et 16h00. Un spectacle gratuit sera proposé à 15h30 et 3 adhésions seront également offertes aux lauréats d'un concours.

Depuis juillet 2015, la CCRO a mis en place une politique d'attribution de subvention selon le principe suivant :

Les subventions sont réservées à l'organisation d'événements sportifs, culturels et touristiques d'importance exceptionnelle et permettant de renforcer la notoriété du territoire intercommunal. Depuis 2019, un dossier de demande de subvention normalisé doit être retiré auprès de la communauté de communes et retourné avant le 3 mars pour permettre la programmation financière des subventions lors du vote du budget. .

Concernant les associations à caractère social, les demandes de subventions sont examinées par le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale.



Ainsi, en 2019, les associations suivantes ont été soutenues financièrement par la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet pour un montant global de 14150 € (hors subventions attribuées par le CIAS) :

- Adapemont pour son festival « de Bouche à Oreille »
- Les Balladins du Château pour « la p'tite trotte du balladin »
- CODEP EPVG 39 pour la manifestation « Adventu'run »
- Déflagration pour la 7^e édition du festival « Les Nuits du 4 Août »
- Dog'ing Jura pour le « 4^e trophée Jura'Chien »
- FRI St Maur La Rochette pour le « Triathlon International du Jura, 33^e édition »
- Musique et Art en Pays d'Orgelet (MAPO) au titre de l'organisation des nombreux événements qu'elle organise et pour soutenir l'apprentissage de la musique
- Tennis Club Orgelétain pour la 8^e édition du « tournoi de beach tennis »
- Théâtre de la Petite Montagne pour le spectacle « Claudine, l'impertinente »
- Volodalen pour la 10^e édition du « Trail Volodalen »
- VTT Orgelet pour le « 28^e Tour du Lac de Vouglans »
- Jura Lacs Football pour la « journée foot adapté » et le « challenge des lacs »
- Festival de Musique Baroque du Jura, au titre de son festival éponyme



Actions

La CCRO, une Communauté de Communes reconnue pour son action envers l'Enfance et la Jeunesse !

Depuis 3 ans, la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet a initié un projet global en direction du renforcement de la qualité des services offerts aux familles dans le cadre de sa politique enfance/jeunesse.

La Communauté de Communes de la Région d'Orgelet est soucieuse d'offrir à tous les enfants, une offre de service répondant à leurs besoins à chaque étape de leur croissance (bébé, enfant, ados) et à leur famille. Elle souhaite ainsi favoriser son épanouissement au sein de structures collectives de qualité en plaçant l'enfant au centre de la réflexion.

La CCRO récompensée pour son action auprès des familles lors du Trophée des Maires.



Pour la troisième année consécutive, le journal Le Progrès organise un concours visant à récompenser les communes ou communautés de communes ayant mené des actions particulièrement remarquables dans certains secteurs. Dans ce cadre, la Communauté de communes a déposé un dossier de candidature afin de présenter son action en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, en soulignant le lien fort qui existe avec d'autres structures du territoire telles que la médiathèque, le foyer logement ou encore la Halte Répit.

C'est ainsi que la Communauté de Communes a remporté le trophée de l'intercommunalité la plus dynamique du département. Les membres du jury ont souhaité valoriser ainsi la volonté de la CCRO de placer l'enfant au centre de sa réflexion en favorisant son épanouissement au sein des structures collectives.

Le jury a également tenu à souligner que la Communauté de communes avait fait le pari d'investir très fortement sur les jeunes

du territoire, en permettant ainsi à de nombreuses familles de bénéficier de services variés et de qualité. Florence GROS-FUAND, Présidente de la Communauté de communes, a pu résumer la volonté de la CCRO en estimant qu'« investir pour les enfants du territoire, c'est préparer l'avenir, et plus encore dans nos territoires ruraux, où le besoin de services publics n'a jamais été aussi fort ».

Tous les lauréats ont eu la primeur d'enregistrer un court « spot » vidéo, diffusé lors de la remise officielle des prix au Théâtre de Lons le Saunier lors d'une soirée festive le 28 mars 2019 et d'être présentés au sein de pages spéciales du journal « Le Progrès ».

La CCRO est la première structure à signer le Plan mercredi dans le Jura !

Le 23 Octobre 2018, la Communauté de Communes a signé le plan mercredi. Cette charte de labélisation, sur laquelle s'est engagée la CCRO, vient récompenser les efforts menés depuis de nombreuses années pour l'accueil des enfants de notre territoire. À cette occasion, la Communauté de communes a accueilli Monsieur le Préfet du Jura, accompagné de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et de Monsieur Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura.

Cette charte « Plan Mercredi » est construite autour de quatre objectifs principaux fixés par les services de l'État et la Caisse d'Allocations Familiale :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires,
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap,
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants,
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

Après la signature de la charte, Monsieur le Préfet et Monsieur

Dossier Jeunesse

le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ont pu visiter les locaux de la structure, remarquant ainsi la qualité des conditions d'accueil des enfants. Cette visite fut également l'occasion d'échanges directs entre le Préfet du Jura et les enfants qui n'ont pas manqué, comme souvent, de faire preuve d'ingéniosité et de remarques inattendues.

Dans ce cadre, les représentants de l'État ont souligné la qualité des infrastructures et des activités proposées aux enfants, en remarquant le dynamisme de nos structures d'accueil rurales, qui n'ont rien à envier à celles des milieux urbains.



**Deux structures agrandies,
des enfants ravis !**

L'inauguration des deux extensions des accueils de loisirs (ALSH) de Poids de Fiole et Orgelet s'est déroulée le 10 octobre 2018. Pour l'occasion, les équipes de l'ALSH d'Orgelet ainsi que celle du Relais Assistantes Maternelles Itinérant (RAMI) avaient décidé d'organiser un temps d'animation ouvert aux familles des enfants âgés de 1 à 5 ans. De nombreuses familles se sont déplacées, différents ateliers (motricité, lecture, activités manuelles, cuisine) leur étaient proposés. Ce moment festif a permis aux familles de découvrir les nouveaux locaux dans lesquels pouvaient évoluer leurs enfants avec une grande satisfaction.



L'inauguration officielle, rassemblant les différents partenaires, financiers et logistiques de nos structures a eu lieu, en présence du sous-préfet de Lons le Saunier, du Président de la CAF du Jura ainsi que de l'ensemble des élus communautaires. Les différents participants ont pu découvrir les locaux grâce à une visite guidée des deux structures menées par les deux directrices de sites.

■ **L'accueil de Loisirs d'Orgelet.** Malgré une construction récente datant de 2005, la structure qui accueillait au quotidien environ 200 enfants à la pause méridienne avait besoin de locaux plus adaptés pour les moins de 6 ans afin d'offrir aux enfants un temps de pause plus agréable et moins mouvementé. Ouverts en septembre 2018, ces nouveaux locaux permettent aux enfants de moins de 6 ans d'évoluer dans une structure à « leur dimension ». Un atelier d'activité manuelle, une salle de restauration réservée, un coin calme pour la lecture et relaxation, une salle de jeux et une salle de motricité font désormais le bonheur des enfants. Les plus de 6 ans sont également bénéficiaires de cette opération puisqu'ils ont pu récupérer certaines salles de l'ancien bâtiment. Les nouveaux locaux dédiés uniquement aux enfants de maternelle en ALSH sont assez rares : cette aile d'accueil a été optimisée dans sa construction afin que le RAMI puisse également y établir son bureau et réaliser des temps d'animation dans des locaux adaptés. Les écoles peuvent aussi venir utiliser la salle de motricité. Cet exemple de mutualisation est révélateur de l'état d'esprit de nos équipes enfance qui privilégient le travail en commun afin de bénéficier d'outils de qualité pour les enfants accueillis.

■ **L'accueil de Loisirs de Poids de Fiole** à lui aussi bénéficié d'un agrandissement et d'un réaménagement de ses locaux. Ce site d'accueil, intégré à l'école, ne disposait pas suffisamment de locaux. Ces travaux, démarrés à l'été 2017, et réalisés en un temps record ont permis d'accueillir depuis janvier 2018, les enfants dans de très bonnes conditions phoniques et de confort matériel. Les enfants peuvent désormais bénéficier d'un coin lecture très calme, d'une salle d'activités manuelles et d'un grand espace de restauration.

■ **Une nouvelle salle d'activité est désormais prévue pour l'ALSH de la Chailleuse.** Elle permettra d'assurer l'accueil des enfants dans de meilleures conditions sur les temps de pause méridienne et en accueil du soir. En effet, depuis que la Communauté de communes a repris la gestion de l'accueil de loisirs en septembre 2016, la fréquentation de l'ALSH est en nette hausse, notamment grâce à la qualité des activités et de l'accueil proposé. Ce nouvel aménagement permettra également de disposer des sanitaires en rez-de-chaussée, ce qui constitue une nette amélioration pour l'accueil des 3-5 ans.

L'accueil de loisirs de La Chailleuse a choisi cette année de travailler sur le thème de la jungle et sera doté d'une nouvelle salle d'activité à l'automne 2019.

Les enfants ont pu s'investir pleinement dans l'art manuel à travers la peinture, le pliage, l'assemblage et toute la décoration de l'accueil pour la réalisation d'une fresque, d'un arbre géant et de nombreux animaux..

Depuis plusieurs années durant les temps d'accueil du soir, les enfants ont la possibilité de jouer librement ou de participer à des activités (sur inscription) encadrées par les animatrices ou par des intervenants extérieurs dans le cadre des ateliers comme :

- « Éveil musical » : création d'instruments de musique,
- « Bienvenue à la ferme » : visite des fermes du secteur,
- « Atelier poterie » : l'art de manier la terre,
- « Les animaux fantastiques » : création artistique sous la forme d'un livre.

De nouveaux ateliers ont fait leur apparition cette année, grâce à l'arrivée d'une nouvelle animatrice, Gabrielle. Les enfants fréquentant l'ALSH sur les temps d'accueil du soir ont ainsi pu participer à des ateliers musicaux ou créatifs.

De plus, l'Accueil de Loisirs, en lien avec son projet pédagogique, organise chaque année une soirée d'échanges à destination des familles.

Cette année, l'ALSH propose un atelier cuisine parents/enfants à 16h15, sur inscription, où les familles ont exprimé leurs talents culinaires. Toutes les créations ont été ensuite dégustées lors d'une soirée conviviale qui s'est déroulée le vendredi 14 juin 2019 dans les locaux de l'ALSH à partir de 18h45.

À partir de l'automne 2019, une nouvelle salle d'activités permettra d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

Construire au rez-de-chaussée de l'école, cette nouvelle salle sera un espace lumineux et bien insonorisé, permettant des conditions d'accueil optimales et adaptées au nombre croissant d'enfants présents à l'ALSH de la Chailleuse. Cet investissement, d'un montant de plus de 41 000€ permettra d'harmoniser les conditions d'accueil des enfants, au plus haut niveau, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.



Informations :

L'Accueil de Loisirs est ouvert :

Les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis :
7h30/8h40, 11h40/13h40, 11h55/18h30

Les mercredis : 7h30/8h40 et 11h40/12h15

Permanences de la directrice, les lundis, mardis, jeudis de : 11h40/ 18h30

Contact : 09-72-58-77-18, alsh.lachailleuse@ccorgelet.com

Pour les périodes extrascolaires, un accueil est proposé sur le site d'Orgelet.

Pour les accueils du mercredi midi, un départ en minibus est proposé aux enfants résidants sur la commune de la Chailleuse depuis l'école de Saint Laurent la Roche à 12h00.

L'équipe d'animation : Adeline BÖHM, directrice et Gabrielle Goncalves, animatrice.

Le mystère du sarcophage à l'accueil de loisirs de Poids de Fiote

L'équipe d'animation de l'accueil de Loisirs de Poids de Fiote développe depuis plusieurs années des animations en soirée permettant aux familles, aux enfants et à l'équipe d'animation de partager un moment convivial.

- À l'occasion des fêtes de Noël, les animatrices ont proposé aux familles et enfants du centre de se retrouver pour une soirée « l'atelier du Père Noël ! ». Plusieurs activités manuelles étaient proposées : des porte-menus, des petits rennes bonbons, des tableaux photos, des lutins, des étoiles, des mobiles, des sapins en origami et un coin « librairie du Père Noël ». On découpe, on colle, on rit, on s'entraide, ce moment partagé entre les enfants et leurs parents dans un contexte différent du milieu familial est riche ! Les nombreux sourires de tous confortent l'équipe d'animation sur la nécessité de proposer ces moments festifs qui permettent aux familles de prendre le temps de se retrouver, dans une société où tout va très vite. Tous les participants ont pu rapporter leurs créations à la maison après avoir partagé gâteau, chocolat et vin chaud en fin de soirée.

- Pour clôturer l'année scolaire, l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs a proposé une chasse au trésor sur le thème de l'Égypte intitulée : « Le mystère du sarcophage ». Réparties dans plusieurs équipes, voilà les familles parties à l'assaut des pyramides ! Les enfants, après avoir momifié leurs parents avec beaucoup d'enthousiasme, ont pu se lancer à l'assaut d'un labyrinthe tortueux. Les parents sont mis à rude épreuve dans l'atelier du tangram et du memory, où mémoire et communication sont la clef de la réussite. Toutes les équipes se réunissent en fin de jeu avec leurs indices pour déchiffrer un mystérieux Papyrus et les enfants se lancent à la recherche du sarcophage dans les locaux du centre de loisirs. Tout va désormais trop vite pour les parents qui ne suivent plus ! Le sarcophage est découvert et son ouverture fera apparaître des jeux pour le centre ainsi qu'une animatrice déguisée devant les yeux médusés des enfants. Tous les participants se sont ensuite retrouvés pour partager un verre de l'amitié.

Une nouvelle salle de restauration personnalisée par les enfants

Avec la mise en service des nouveaux bâtiments de l'ALSH, la Communauté de Communes a mandaté l'Adapemont afin de réaliser des claustras permettant de cloisonner la salle de restauration de l'ALSH, dans un esprit un peu plus « cocooning ». Les enfants ont pu, tout au long de l'année, personnaliser à leur goût, les claustras grâce aux ateliers menés à Poids de Fiote. Les enfants ont choisi de réaliser des fresques thématiques avec différents animaux sur chaque support : la banquise, les animaux de la jungle, de la ferme, la forêt, etc... L'ensemble du travail réalisé est réussi pour la plus grande joie de petits et grands, permettant de prendre un repas dans un espace coloré et chaleureux.



Les enfants de l'Accueil de Loisirs d'Orgelet traversent le temps

Pour l'année scolaire 2018/2019, l'équipe d'animation d'Orgelet a choisi de travailler avec les enfants sur le thème du Moyen Âge.

À travers ce thème, l'équipe pédagogique a pu travailler tout au long de l'année avec les enfants sur des ateliers riches et diversifiés tels que des danses et chants médiévaux, des ateliers cuisine, des ateliers manuels, des mises en scène, des jeux médiévaux ou encore la fabrication de costumes traditionnels !

Des enfants de petites sections aux enfants de CM2, tous ont pu s'investir avec intérêt et bonne humeur dans les différentes activités, en exprimant leur créativité et leurs différents talents.

Le final de cette épopée médiévale a été joyeusement festoyé lors de la manifestation de fin d'année de l'ALSH qui a eu lieu le samedi 25 Mai 2019. De 16h00 à 18h00, parents et enfants ont pu profiter du soleil pour découvrir différents jeux en bois médiévaux animés par la SARL SEURRE et FILS de Moutonne, des jeux de tactique ou encore le Tag à l'arc animé par Jacob MOUHAMAD (Intervenant sportif).

S'en est suivi un spectacle médiéval préparé par les enfants et l'équipe d'animation. Au programme : des danses endiablées, des chants médiévaux et des saynètes de la vie d'antan.

Enfin, tout le monde a pu partager un banquet bien garni et profiter d'une soirée dansante.

Un grand merci aux enfants, parents, partenaires et bénévoles qui ont œuvré pour que cette journée soit mémorable.



Nouveautés à l'ALSH

Depuis le mois de janvier 2019, l'Accueil de Loisirs d'Orgelet propose aux familles fréquentant l'accueil du soir, des ateliers ponctuels. En effet, un vendredi entre chaque vacances scolaires, l'ALSH propose aux familles des ateliers parents/enfants sous diverses formes :

- Un concours de crêpes remporté par Louna, Maël et leur maman
- Un concours de construction de Kapplas remporté par Clara, Valentine et leur papa
- Une projection vidéo qui s'est déroulée le vendredi 28 juin 2019.

Ces ateliers ont pour objectif de développer les relations entre les parents, les enfants et l'équipe d'animation en passant un moment ludique, créatif et convivial. Ils sont en accès libre de 16h15 à 18h45, pour toutes les familles venant récupérer leurs enfants à l'Accueil de Loisirs. Ils rencontrent un franc succès depuis leur mise en place et seront reconduits l'année prochaine.

La construction de la première crèche du territoire est lancée à Poids de Fiole !



Une offre de garde faible sur le territoire communautaire

La CCRO a sollicité en 2016 une étude réalisée par la Caisse d'Allocations Familiales du Jura. Cette étude sur l'offre faite aux familles dans le domaine des modes de garde des enfants a démontré la faiblesse du territoire à ce sujet. En effet, à ce jour, deux solutions permettent aux parents de faire garder leurs jeunes enfants :

- une maison d'assistantes maternelles implantée à Orgelet, qui bénéficie de locaux loués par la communauté de communes : le succès ne se dément pas au regard des listes d'attente existantes.
- le recours à une assistante maternelle : aujourd'hui, le territoire compte seulement 37 assistantes maternelles en activité réparties sur 19 communes, pour un nombre total de 135 places, dont seules 8 sont encore disponibles. De plus, la moyenne d'âge des assistantes maternelles du secteur est de 53 ans, dix d'entre elles ayant plus de 60 ans.

Une nouvelle structure adossée au groupe scolaire de Poids de Fiole

Dès lors, et face à cette situation qui tend à s'aggraver, les élus communautaires ont souhaité étudier la possibilité d'implanter une crèche publique sur le territoire de la Communauté de communes. Cette nouvelle structure permettra aux parents de bénéficier d'un accueil collectif moderne. La communauté de communes sera en mesure de proposer une offre de services complète à destination des familles,

du plus jeune âge, jusqu'à l'adolescence.

Après avoir étudié plusieurs implantations possibles, il a été décidé que la crèche serait construite à Poids de Fiole, et ce pour deux raisons : l'existence d'un groupe scolaire à proximité immédiate de l'implantation et la disponibilité du foncier contiguë à l'école existante.

La maîtrise d'œuvre de la crèche de Poids de Fiole a été confiée au cabinet d'architecte Sandrine Cartallier de Bletterans. La capacité d'accueil a été fixée à 12 places + 1 place d'accueil d'urgence. L'ouverture est prévue pour la Toussaint 2020.

N.B. : Une communication en direction des habitants, et particulièrement des familles, sera réalisée dès lors que la date d'ouverture sera connue avec certitude. La communauté de communes diffusera les dossiers d'inscription à ce moment-là.

Le coût total du projet a été estimé à 296 412 € H.T., subventionné à hauteur de 78,58 % dont 30 %, soit 93 132 €, par l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et 48,58 %, soit 143 997 €, par la Caisse d'Allocations Familiales du Jura. Le reste à charge, soit 63 492,24 €, est assumé par la Communauté de communes.

Secteur jeunes, des effectifs en hausse !

Qui fréquente le secteur jeunes ?

La structure « jeunesse » accueille les jeunes âgés de 12/17 ans à chaque période de vacances qui viennent de tout le territoire ou de l'extérieur. Les jeunes sont accueillis à l'espace Marie Candide Buffet, salle mise à disposition par la mairie d'Orgelet. La fréquentation du secteur jeunes est assez stable cette année, avec une belle hausse d'activité durant les vacances de février. La moyenne accueillie par jour varie en fonction des activités proposées. L'âge moyen est de 13/14 ans. Les durées d'accueil ont été augmentées, il est proposé désormais 4 journées d'accueil en moyenne et une demi-journée le mercredi durant les semaines d'ouverture.

Journée de rencontre avec d'autres secteurs jeunes

Depuis son ouverture, le secteur jeunes porte une attention particulière à ce que les jeunes s'ouvrent sur l'extérieur dans les territoires limitrophes.



Cette année, une rencontre a eu lieu avec les jeunes de Lavans les St Claude en février. Le début de journée était placé sous le signe du sport, puis les jeunes ont partagé leur repas et découvert plusieurs jeux de rôles dans l'après-midi. L'équipe d'animation a déjà programmé deux autres temps forts du même type durant l'été dans le cadre de tournois sportifs.

Des sorties, des veillées

À plusieurs reprises, les jeunes se sont rendus à la base nautique de BELLECIN pour pratiquer les activités suivantes : escalade, kayak, accrobranche, VTT et tir à l'arc. La base nautique est un lieu d'activité de proximité et apprécié des adolescents.

Les jeunes apprécient particulièrement les sorties en groupe, notamment le soir en veillée : match de rugby à l'USO Oyonnax, basketball à Dijon, spectacle humoristique de Odah et Dako au Kursal à Besançon. L'aspect convivial de ces veillées n'est pas en reste : crêpes party, raclette et WII, boom d'Halloween, barbecue sont autant d'occasions de partager de temps sympas, nourris de bons fous rires avec l'équipe d'animation.

Un partenariat particulier s'est tissé avec un intervenant extérieur, M. Jacob Mouhamad, qui encadre sur place, à Orgelet, à notre demande, des activités sportives spécifiques plébiscitées par les ados : boxe française, tag à l'arc, sarbacane etc...

Et cet été ?

Séjour Futuroscope et Puy du Fou et un programme estival dynamique !

Cette année direction le Futuroscope et le Puy du Fou pour une quinzaine d'ados la semaine du 22 au 26 juillet ! Un périple qui va être un peu long mais ces deux destinations méritent bien quelques efforts : le Puy du Fou pour sa démesure, ses spectacles, le Futuroscope pour sa modernité et sa connaissance des nouvelles technologies.

Tout ce petit monde séjournera au camping municipal de Vouillé, sous tente. Le programme estival est très riche, sports, sorties luge d'été, promenade ou baignade au lac, accrobranche, cuisine, il y en aura donc pour tous les goûts en juillet août !

Des jeunes récompensés

Le secteur Jeunes d'Orgelet remporte la première édition de l'UFO STREET à Lons le Saunier

L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laiques d'Éducation Physique) du Jura organisait pour la première fois cette année, le 12 juillet 2019, l'UFO STREET, qui est un événement national, permettant aux structures jeunesse de se retrouver sur une demi-journée et de se mesurer les uns aux autres dans le cadre d'une rencontre sportive. La base de ce tournoi s'appuie sur des rencontres de football mais d'autres ateliers étaient proposés : initiation aux premiers secours, pana (duel de foot en 1 contre 1), quizz sur les sports de rues, ateliers de renforcement musculaire.

Le secteur jeunes d'Orgelet avait engagé une équipe avec les jeunes volontaires pour y participer. Venu pour découvrir le tournoi et sans ambitions particulières si ce n'est celui de passer un bon moment, les ados du secteur jeunes de la CCRO ont créé la surprise en s'imposant devant les six autres équipes venues de la Maison Commune de Lons le Saunier, de la Communauté

de communes Porte du Jura et de Montciel.

L'équipe d'Orgelet a remporté une coupe et tous les joueurs ont pu repartir avec un ballon de foot qui leur a été offert. Le petit groupe est ensuite revenu à Orgelet en minibus, en chantant b



Les investissements dans les écoles se poursuivent !

La Communauté de communes de la Région d'Orgelet est également en charge de la gestion de l'ensemble des écoles publiques situées sur son territoire.

Dans ce cadre, elle a souhaité investir massivement dans les équipements scolaires afin d'offrir aux enfants de bonnes conditions d'apprentissage, qui n'ont rien à envier aux écoles situées en milieu urbain. Cette politique s'est accompagnée d'une ambition forte et assumée en matière d'égalité afin d'offrir un service public scolaire similaire sur les trois groupes scolaires du territoire (Orgelet, Poids de Fiole et La Chailleuse).

En 2019, les investissements se poursuivent plus particulièrement de deux manières :

- **En matière de numérique tout d'abord.** La phase 2 de l'appel à projets «Écoles numériques innovantes et ruralité » est destinée à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycle 2 et 3) des communes rurales. La CCRO, à la demande de l'ensemble des écoles du territoire, souhaite soutenir cette démarche impulsée par le Ministère de l'Éducation Nationale car elle permet aux écoles de bénéficier d'équipements technologiques modernes,

dans un contexte rural. Ces équipements sont de plus en plus nécessaires afin de former les enfants à l'usage des nouvelles technologies. De nombreux ordinateurs portables accompagnés de casques avec micro, quelques tablettes, vidéoprojecteurs, disques réseaux, ou bornes wifi viendront donc équiper les trois groupes scolaires du territoire dès la rentrée 2019.

Cet investissement important de 18 135 € a été cofinancé par l'État à 50 %, soit un reste à charge pour la CCRO de 9 067 € hors taxes.

- **En matière de sécurité ensuite** puisqu'à la demande des enseignants et des parents d'élèves, la Communauté de communes a étudié un plan visant à sécuriser les trois établissements scolaires et périscolaires du territoire, grâce à l'installation de visiophones et au renforcement des barrières et des portails existants. Ce programme de sécurisation représente un investissement de 29 190 €, financé à hauteur de 8 757 € par l'État, soit un reste à charge pour la CCRO de 20 433 € hors taxes. L'installation de visiophones permettra également d'améliorer l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite.

Du nouveau au Point Information Tourisme d'Orgelet !

Depuis décembre, Mathilde Château accueille les usagers au Point I d'Orgelet. Elle a accepté de répondre à quelques questions. C'est l'occasion pour nous de vous la présenter.

► Dans quel cadre es-tu présente au Point i ?

Je suis étudiante en BTS Tourisme au lycée Charles Nodier de Dole, en alternance. Je partage donc mon temps entre la communauté de communes et les cours au lycée. Actuellement en première année, je prépare un diplôme pour lequel je serai évaluée en juin 2020 mais mon apprentissage continuera jusqu'à la fin août de la même année pour qu'il n'y ait pas de rupture au cours du plus fort de la saison touristique.

► Quelles sont tes missions ?

Elles sont nombreuses ! Ma première mission est d'accueillir les usagers au Point I et de les renseigner à propos du territoire. Ainsi, en 2018, plus de 5500 visiteurs ont franchi les portes du Point I. Je suis également en lien avec les hébergeurs locaux afin de promouvoir leurs offres et de collecter la taxe de séjour. Afin de mieux les connaître et de répondre à leurs éventuelles interrogations, Raphaëlle Delisle, ma responsable, et moi-même avons réalisé un premier cycle de visites avant la saison. Comme nous n'avons pas pu tous les rencontrer, nous organiserons une deuxième vague à partir de la fin de l'automne.

Je travaille aussi avec différents acteurs privés du territoire (associations, producteurs locaux ou autre) qui organisent des événements ou des activités en relayant les informations qu'elles me transmettent et, parfois, en vendant des billets d'entrée pour elles. Quelques exemples mêlés : les billets des festivals « De Bouche A Oreille » de l'Adapemont et de « Gueules de Bois » de Festivalzin, les tickets d'entrée de la projection du film Le Médecin des Pauvres de l'ASPHOR, des heures d'accès au court de tennis pour le compte du Tennis Club Orgelétain, des billets pour les visites guidées estivales d'Orgelet de Michel Louillet...

Je suis aussi en contact avec des producteurs locaux pour organiser les pots d'accueil des estivants. Nous profitons de la période pour mettre en avant ceux qui le souhaitent en proposant des dégustations gratuites aux vacanciers, dans un contexte convivial, avec l'objectif pour les producteurs présents, de vendre leur production.

Le point i a aussi sa propre boutique dont il faut que je m'occupe. Les usagers peuvent y trouver des produits locaux non alimentaires (jeux et jouets, livres...) et des guides, des cartes pour les aider à découvrir le territoire. Ces documents sont complémentaires de la documentation gratuite accessible à tous sur les présentoirs du lieu.



► Le Point i d'Orgelet est-il relié à d'autres structures du même type ?

Oui, tout à fait. Le Point i d'Orgelet est membre de l'Office de Tourisme Jura Lacs et Petite Montagne, basé à Clairvaux-les-Lacs, dont le Point i d'Arinthod fait également partie. Cette démarche nous permet de gagner en visibilité sur le territoire et de mieux orienter les usagers. Notamment via la boutique, je suis aussi en contact avec les autres offices du territoire afin de proposer les cartoguides qu'ils proposent.

► Effectivement, tes tâches sont très variées ! Y a-t-il une dernière chose que tu souhaites transmettre aux lecteurs du Com Com ?

Oui ! Si les visiteurs le souhaitent, ils peuvent laisser un petit mot dans notre livre d'or. Les remarques constructives nous aident à améliorer le service et les petits mots d'encouragement sont les bienvenus aussi !

À bientôt au Point i !

Contact : pointi@ccoorgelet.com / 09.70.71.77.05

Horaires de juillet & août : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h30, le samedi de 10h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h30, le dimanche de 10h00 à 12h30

À noter : pots d'accueil tous les lundis de l'été de 17h à 18h, suivis par une visite d'Orgelet à 18h guidée par M. Louillet. Réservation conseillée.

L'aire de camping-cars d'Orgelet : une affaire qui roule !

Le projet de territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet a identifié le besoin d'améliorer les conditions d'accueil des camping-caristes par la création d'aires d'accueil et de service pour les camping-cars sur le territoire.

Plusieurs zones d'implantation avaient été sélectionnées par le Conseil Communautaire pour lancer une étude de faisabilité concernant l'aménagement d'aires de service pour camping-cars.

Il se dégageait notamment de l'étude l'importance localisation de l'aire (proximité du centre-ville) ainsi que son environnement (calme et arboré). D'autre part, des services indispensables identifiés étaient la présence de conteneurs et l'accès à un point d'eau. Il est précisé que près du quart des sondés se sont prononcés en faveur de l'implantation de la future aire sur l'emplacement actuellement utilisé par les camping-caristes (place de l'orme).

À la suite de ce constat l'aire de camping-cars existante, située Place de l'Orme, a été identifiée comme la meilleure implantation possible. C'est pourquoi le Conseil communautaire a procédé à la modification du plan local d'urbanisme d'Orgelet lors de sa séance du 11 octobre 2018.

Le PLU permettant maintenant l'implantation d'une aire de camping-cars, le projet d'aménagement de l'espace est actuellement en cours d'étude afin qu'il puisse être réalisé pour la saison touristique 2020.

Le cahier des charges est en cours de définition, en collaboration avec la commune d'Orgelet, afin qu'un appel d'offres soit lancé au quatrième trimestre 2019.

Les premiers éléments de réflexion font apparaître les caractéristiques suivantes :

Nombre de places : Une trentaine de places seraient créées afin de répondre aux pics de fréquentation. Un espace serait laissé en dehors de l'aire de camping-cars, afin de permettre aux habitants d'Orgelet de conserver des espaces de stationnement pour leurs véhicules.

Aménagements : Le projet prévoit la réduction de la largeur de la voirie actuelle et l'adjonction de voiries complémentaires permettant de desservir les emplacements, le tout serait réalisé en enrobé ou en chemin blanc. L'objectif est de préserver au maximum les espaces verts et la végétation existante. L'espace serait clos et régulé par des barrières automatiques.

Il intègre l'installation d'une borne de services (point d'eau, vidange des eaux grises et noires), l'éclairage du site par des candélabres et l'accès à des blocs de prises électriques.

Fonctionnement : L'accès au site serait géré par un système de barrières automatiques. Ce système permettrait de collecter le coût de la location l'emplacement (tarif à déterminer) auprès des



camping-caristes ainsi que la perception de la taxe de séjour communautaire.

Les camping-caristes, après avoir réalisé le paiement du séjour souhaité via un terminal bancaire, pourraient accéder à l'aire.

La promotion commerciale de l'aire, l'aide des usagers du site ainsi qu'une partie de la maintenance seraient gérées par un opérateur extérieur.

Enfin, les élus communautaires ont souhaité prévoir un maximum d'adaptations afin de rendre cette aire accessible aux personnes atteintes d'un handicap, et de tenter ainsi d'obtenir le label « tourisme et handicap ».

L'exposition itinérante des 50 ans du barrage de Vouglans

L'été dernier, le barrage de Vouglans fêtait ses cinquante ans. Impossible de passer à côté d'un tel événement ! Les communautés de communes de Jura Sud, du Pays des Lacs, de la Petite Montagne et d'Orgelet, toutes riveraines du lac, se sont donc unies et associées à EDF afin de célébrer ce très bel anniversaire. Un beau succès puisque la fréquentation est estimée à plus de 15 000 visiteurs durant le week-end, lesquels ont pu participer à la trentaine d'animations proposées.

Cette année, la suite de cet événement sera proposée sous la forme d'une exposition, actuellement en cours de conception par le CPIE du Haut-Jura, ayant pour thème le barrage de Vouglans, son histoire, son fonctionnement, son environnement. L'inauguration est souhaitée pour l'automne. Nous vous en dirons davantage bientôt !



Route des Lacs : la CCRO mouille le maillot !

Dans le cadre de la filière « Lacs, Rivières & Cascades » regroupant les communautés de communes Pays des Lacs, Petite Montagne, région d'Orgelet, Jura Sud et Grandvallière et copilotée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et le Pays Lédonien, la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet travaille de concert avec le bureau d'études Atémia afin d'être en mesure de proposer des boucles cyclo-touristiques à l'horizon 2021.

Leur particularité ? Elles seront conçues pour les utilisateurs de vélos à assistance électrique (VAE ou e-bike) et s'inscriront dans un grand tracé, provisoirement nommé « route des lacs », s'étendant du lac St Point dans le Doubs à celui de Nantua dans l'Ain.

Un projet d'envergure !

Actuellement, quatre boucles de tailles différentes ont été identifiées sur le territoire de la communauté de communes. Belvédères, patrimoine vernaculaire, sites naturels, activités complémentaires... L'objectif est de relier a minima 3 ou 4 points d'intérêt ayant un lien avec l'eau sur chaque parcours. De plus, toutes les boucles seront accessibles à un public familial et, dans la mesure du possible, permettront d'accéder à des activités complémentaires (ex : baignade, canoë...). Afin de garantir un maximum de sécurité et de plaisir aux cyclistes, les itinéraires sont en cours de test. Les membres de la commission développement économique et touristique de la Communauté de communes ont d'ores et déjà été amenés à travailler sur ces itinéraires, afin de les affiner, d'en identifier les inconvénients et

les avantages, mais aussi de les tester en conditions réelles. De plus, certains passages peuvent présenter des difficultés. Les tests de parcours actuellement réalisés permettront de les identifier et de prévoir les aménagements nécessaires afin de sécuriser les itinéraires.

D'autre part, les membres de la filière « Lacs, rivières et cascades » sont à la recherche d'un nom et d'un visuel pour caractériser le projet. Le public sera bientôt mobilisé, notamment via les bureaux d'information touristique (dont celui d'Orgelet !) afin qu'il donne son avis et participe au choix parmi différentes possibilités. Nous comptons sur votre participation active à la définition du nom et du visuel qui caractériseront ce nouvel atout touristique de notre territoire !

Ces boucles sont une belle occasion de valoriser nos richesses et notre patrimoine local en proposant aux personnes de passage comme aux habitants de découvrir ou redécouvrir le secteur d'une autre manière, et, pourquoi pas, de se laisser guider vers les territoires voisins, voire vers la grande itinérance, grâce à l'identification d'une grande boucle qui reliera les trois départements du Doubs, du Jura et de l'Ain !



De nouveaux itinéraires de randonnée à l'étude

Les activités de promenade et de randonnée sont un des supports principaux du développement de l'activité touristique, et donc économique, de la CCRO. Elles sont également importantes pour la qualité de vie des habitants du territoire.

Sur ce constat, et conformément à la loi, la Communauté de communes s'est engagée aux côtés du département dans l'élaboration de son Plan Départemental pour les Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Le PDIPR est un outil législatif qui permet d'assurer la protection de ce patrimoine que constituent les chemins ruraux.

Son élaboration représente également l'opportunité de revoir les aspects réglementaires (responsabilité, assurance) liés au passage de certains itinéraires sur des propriétés privées. Ce faisant, il conforte la continuité des itinéraires.

Le PDIPR c'est donc :

- l'inventaire et la cartographie des sentiers
- la recherche des propriétaires concernés
- la négociation de convention de passage
- l'inscription au plan de tout ou partie de ces sentiers

Il constitue ainsi le socle sur lequel se construit la politique départementale de développement des activités de randonnée à pied, à cheval et en VTT.

La CCRO est partie prenante de l'élaboration du PDIPR sur son territoire puisqu'il lui revient de proposer, dans le cadre du COLORANDO (commission locale de randonnée), de nouveaux itinéraires de randonnées à inscrire au PDIPR.

Ainsi, les membres de la commission tourisme, accompagnés du COLORANDO, du club de randonnée et du club de VTT d'Orgelet se sont réunis à deux reprises, les 18 juillet et 15 septembre 2018, afin de parcourir de nouveaux chemins susceptibles d'être inscrits au PDIPR. Ces nouveaux tracés, qui ont été proposés par le Conseil communautaire du 11 octobre 2018, sont les suivants, étant entendu que les tracés « rouges » sont à créer et les tracés « bleus » à supprimer :

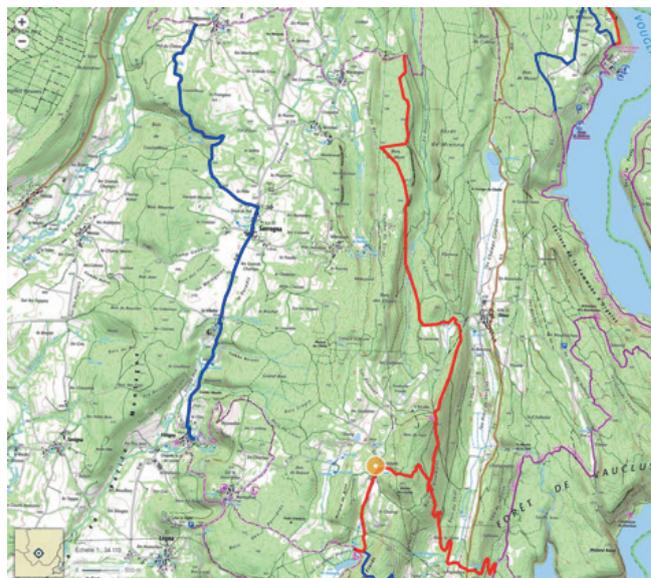
Ces demandes de modifications du Plan Départemental pour les Itinéraires de Promenade et de Randonnée ont été transmises au Conseil Départemental. Pour l'instant, seule la modification de l'itinéraire de Bellecin rencontre des difficultés de mise en place car le tracé proposé traverserait le périmètre protégé des corniches calcaires du Jura, où toute création d'itinéraires de randonnée est impossible. Affaire à suivre donc !



Création d'un itinéraire « Virechatel »



Création d'un itinéraire de « Bellecin »



Création d'un itinéraire de « La Chassagne »

La CCRO au service des entreprises

La communauté de communes, acteur privilégié du développement économique

Une démarche centrale toujours renouvelée : les visites d'entreprises. Cette année, la Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet, accompagnée des Vice-Présidents, ont poursuivi les visites des entreprises du territoire. Cette démarche, initiée en 2014, permet de renforcer les liens entre les acteurs privés et les élus.

Début 2019, de nombreux délégués communautaires se sont même déplacés à l'occasion de la visite d'une nouvelle entreprise : la distillerie du Serpent Vert à Saint Maur, productrice d'absinthe.

Quelques pépites visitées depuis le 2nd semestre 2018 :

- **Taxis et ambulances Richard** : un acteur historique connu et reconnu
- **Guyot Jacquand** : une industrie d'excellence à Pimorin
- **L'herbier sous la rochette** : tisanes et absinthe bio à St Maur
- **L'Origine du Monde** : une brasserie en plein essor à Orgelet
- **Studio La Corbière** : un lieu d'enregistrement du son champêtre entre Présilly et Alièze
- **La cave de Vouglans** : un caviste bien implanté à Orgelet
- **Boutons d'Or** : un atelier de couture orgelétain aux doigts de fée
- **Terre Comtoise** : une coopérative agricole en plein développement
- **Camping de La Faz** : un écrin de verdure à Orgelet apprécié des touristes

Aide à l'immobilier d'entreprise : du nouveau !

Du côté des aides financières, la communauté de communes s'est dotée d'un règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise. D'un montant symbolique (1 000 € d'avance remboursable) en raison de la capacité d'action limitée de notre petite collectivité, son objectif est de permettre aux entreprises de mobiliser des fonds régionaux, lesquels sont subordonnés à une aide locale.

L'événementiel n'est pas en reste...

La Communauté de Communes de la Région d'Orgelet était présente sur le salon

Made In Jura. Cette action avait pour objectifs, entre autres, d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire et d'aller à la rencontre de celles présentes lors de l'événement. Et parce que l'union fait la force, un stand commun était tenu avec les communautés de communes du Pays des Lacs et de la Petite Montagne, sans oublier le soutien de l'Office de Tourisme Supra Communautaire.

De plus, grâce à une opportunité liée au Pays Lédonien, la CCRO a également pu proposer à quelques producteurs locaux de participer au Salon de la Gastronomie de Lyon qui a eu lieu fin novembre. En effet, Le Progrès, organisateur de l'événement, avait dédié cette édition au Jura. Une belle opération à l'échelle du Pays Lédonien preuve, s'il en fallait encore une, de la solidarité jurassienne !



Visite de la Brasserie L'Origine du Monde à Orgelet



Visite de l'entreprise Guyot Jacquand



Visite de Terre Comtoise – site orgelétain



Visite des taxis et ambulances Richard

De nouvelles perspectives pour la zone d'activités économiques d'Orgelet

Depuis 2015, la Communauté de communes de la Région d'Orgelet est en charge de l'ensemble des politiques de développement économiques, et notamment de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des zones d'activités économiques.

Dans ce cadre, la CCRO a été contactée par de nombreuses entreprises souhaitant s'implanter ou se développer sur la commune d'Orgelet, et en quête de parcelles disponibles afin d'y développer de nouveaux projets. À ce jour, les disponibilités foncières sur la zone d'activités économiques existante n'ont pas permis de trouver une solution à ces entreprises, contraintes de renoncer à leur installation.

Face à ces difficultés, les élus communautaires, réunis le 11 octobre 2018 ont souhaité envisager une possibilité d'extension de la zone d'activités économiques d'Orgelet, la plus demandée et donc considérée comme prioritaire en matière de développement. Cette extension implique :

- d'obtenir la maîtrise du foncier, que ce soit par acquisition directe ou à l'aide d'un portage foncier par l'établissement public foncier Bourgogne-Franche-Comté auquel la CCRO est adhérente,
- l'aménagement de la zone d'extension, et notamment la viabilisation et la création d'une voirie pour desservir la zone,

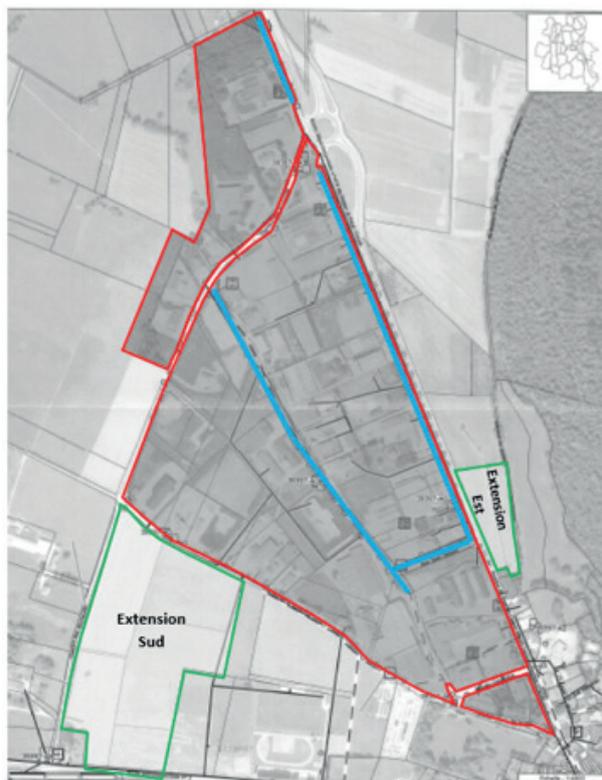
- la commercialisation des parcelles découpées et viabilisées.

Ces opérations sont donc susceptibles d'engendrer des coûts importants pour la communauté de communes, coûts qui seront amortis principalement par la revente des parcelles aménagées et l'augmentation des recettes fiscales perçues par la CCRO, en particulier de la cotisation foncière des entreprises.

Afin de permettre un aménagement le plus efficace et le plus respectueux de l'environnement possible, la Communauté de communes a prévu la réalisation d'une étude, pour un montant de 24 700 € hors taxes, financée à hauteur de 50 % par l'État, et qui prévoit quatre missions distinctes : une mission de géomètre, une mission d'étude géotechnique, une mission liée à l'assainissement et une étude d'aménagement.

Surface existante : 470 000 m²

Surfaces d'extension : 97 265 m² (extension Sud)
+ 13 240 m² (extension Est)



La CCRO soutient le développement de l'ADAPEMONT dans de nouveaux locaux



La Communauté de communes est engagée depuis longtemps aux côtés de l'ADAPEMONT afin de soutenir l'insertion des personnes éloignées de l'emploi sur le marché du travail, que ce soit à travers le recours toujours renouvelé aux équipes vertes, à travers le subventionnement du festival de Bouche à Oreille ou encore en lui déléguant l'aménagement des sentiers de randonnée du territoire.

Créée en 1979 et installée à Orgelet depuis le mois de juin 2017, l'ADAPEMONT a sollicité la Communauté de communes afin d'obtenir une subvention de 10 000€ pour l'aider à acquérir les bâtiments de l'ancienne pharmacie, au centre d'Orgelet. L'octroi de cette subvention permettrait alors à l'association de solliciter une subvention de 40 000€ auprès de la Région Bourgogne Franche Comté.

L'acquisition de ce bâtiment permet à l'ADAPEMONT de viser trois objectifs :

- S'ancre durablement à Orgelet,
- Disposer de locaux suffisamment vastes pour développer ses activités,
- Inscrire le développement de l'association dans le cadre du projet de revitalisation du bourg centre.

Compte tenu de l'importance capitale de la structure pour le territoire, et de la qualité de l'action qu'elle mène auprès des personnes éloignées de l'emploi, et après avoir demandé de nombreuses données complémentaires, les élus de la Communauté de communes ont accepté d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association afin de valoriser son engagement au service du territoire et de ses habitants, mais aussi pour lui permettre de solliciter le soutien financier de la Région Bourgogne France Comté.

Numérique

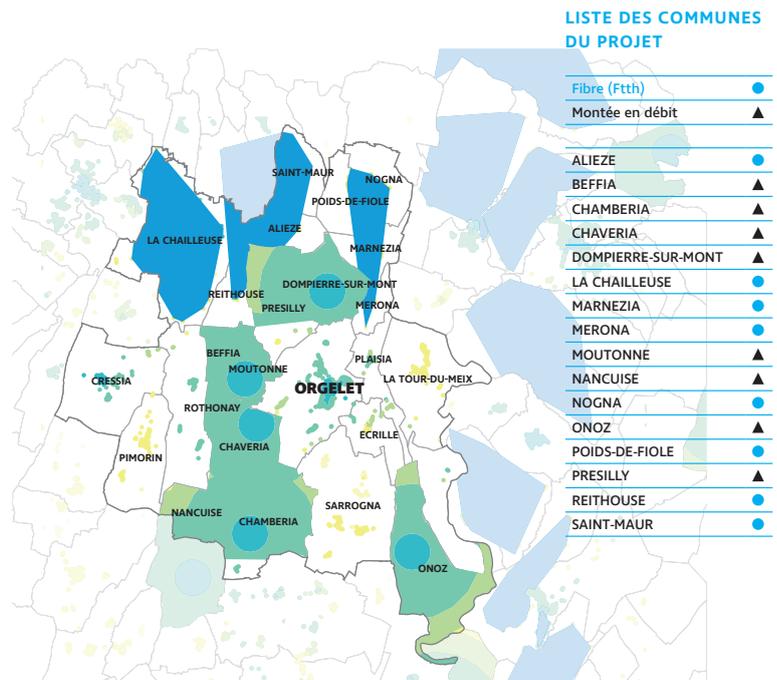
Le Très Haut Débit et la Fibre arrivent sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet

Dans un contexte où le numérique est omniprésent au quotidien, le Très Haut Débit et la Fibre constituent des enjeux prioritaires pour la CCRO. Face au développement de la numérisation des démarches administratives, à la montée en puissance de la télémédecine ou encore aux besoins exprimés par les entreprises d'échanger des données de plus en plus volumineuses, la Communauté de communes a fait le choix de s'engager pour développer le Très Haut Débit sur son territoire.

Le plan départemental de montée en très haut débit

Le financement du programme est pris en charge à hauteur de 35 % par l'État, 15 % par la Région, 25 % par le Département et 25 % par le bloc communal (Communauté de Communes et Communes). Le montant à charge pour la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet sur cette première phase de travaux s'élève à 478 030 €. Les communes membres de la CCRO ont décidé d'apporter leur contribution financière et de prendre à leur charge 50 % du montant du coût de l'opération sur leur territoire.

Le réseau DE DEMAIN



Commune concernée	Technologie employée	Période prévisionnelle de mise en service
ALIEZE	FttH	4 ^{ème} trimestre 2020
BEFFIA	Montée en Très Haut Débit	01/10/19
CHAMBERIA	Montée en Très Haut Débit	01/12/19
CHAVERIA	Montée en Très Haut Débit	01/10/19
DOMPIERRE-SUR-MONT	Montée en Très Haut Débit	Déployé
LA CHAILLEUSE	FttH	4 ^{ème} trimestre 2020
MARNEZIA	FttH	4 ^{ème} trimestre 2019 ou 1 ^{er} trimestre 2020
MERONA	FttH	4 ^{ème} trimestre 2019 ou 1 ^{er} trimestre 2020
MOUTONNE	Montée en Très Haut Débit	01/10/19
NANCUISE	Montée en Très Haut Débit	01/12/19
NOGNA	FttH	4 ^{ème} trimestre 2019 ou 1 ^{er} trimestre 2020
ONOZ	Montée en Très Haut Débit	01/12/19
POIDS-DE-FIOLE	FttH	4 ^{ème} trimestre 2019 ou 1 ^{er} trimestre 2020
PRESILLY	Montée en Très Haut Débit	Déployé
REITHOUSE	FttH	4 ^{ème} trimestre 2020
SAINT-MAUR	FttH	4 ^{ème} trimestre 2020

«Comment demander sa montée en débit ? »

Pour les habitants des communes concernées par la technologie « Montée en très haut débit », il vous suffit de contacter votre opérateur dès lors que la mise en service du réseau est opérationnelle dans la commune. Cette montée en débit doit se faire sans surcoût de la part de l'opérateur.

Pour les habitants des communes concernées par la fibre (FttH), dès qu'elle sera mise en service, il sera nécessaire de contacter un des opérateurs habilités à fournir des offres sur le réseau. L'installation de la fibre nécessitera l'intervention d'un technicien au domicile et la souscription d'un nouveau forfait internet.

(NB : attention les dates de mise en service sont des dates prévisionnelles susceptibles de varier en fonction des travaux portés par le Conseil départemental)

Le travail sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) se poursuit



Les élus de la Communauté de communes de la Région d'Orgelet ont souhaité se doter d'un PLUi afin de maîtriser et d'adapter les règles d'urbanisme qui s'appliquent sur le territoire, là où, auparavant, s'appliquaient des règles définies nationalement, de manière uniforme, et parfois peu compréhensible.

Pour mémoire, qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. C'est sur la base de ce PLUi que seront instruites notamment l'ensemble des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, etc.) déposées au sein de la communauté de communes.



Les 4 objectifs d'un PLUi

1

Exprimer le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) communautaire et sa traduction spatiale. Bien réfléchir et nourrir ce projet politique avec l'approche spatiale et patrimoniale en traitant toutes les questions autour de la gestion de l'espace : ressources, agriculture, espaces habités, déplacements, énergies et GES...

2

Assurer la cohérence de ce projet local avec des documents élaborés par d'autres autorités : le schéma de cohérence territoriale (SCOT) élaboré par le Pays Lédonien, mais aussi les politiques régionales, départementales, nationales et y contribuer par son projet.

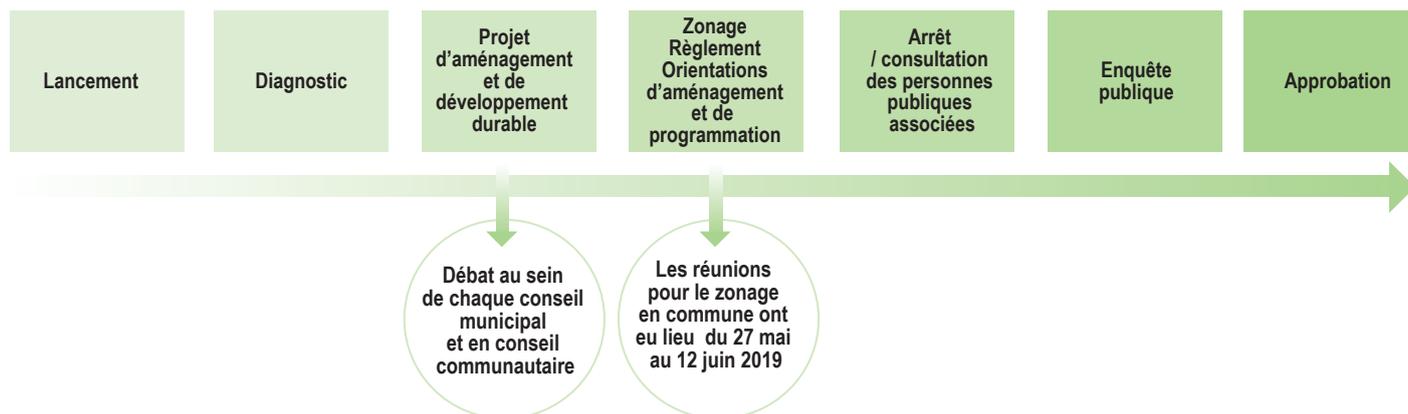
3

Se donner des moyens concrets et efficaces utiles à l'urbanisme opérationnel : droit de préemption urbain, règlement d'urbanisme.

4

Gérer les droits à construire : instruire les autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, autorisations de travaux, etc...)

Les étapes d'élaboration du PLUi



Le Conseil communautaire a souhaité que l'association des élus municipaux et de la population soit très forte tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi. À cet effet, une réunion publique de présentation du diagnostic de territoire a d'ores et déjà eu lieu en juin 2018 à Orgelet.

Par ailleurs, pour élaborer le projet d'aménagement et de développement durables, des ateliers de travail thématiques associant des acteurs de la société civile et l'ensemble des élus municipaux se sont tenus au cours du deuxième trimestre 2018.

De la même manière, deux séries de réunions de secteurs, à destination des élus municipaux, ont été organisées afin d'échanger sur la démarche et le diagnostic dans un premier temps, puis de discuter les orientations générales du PADD issues des ateliers de travail dans un second temps.

Et le travail continue puisque des réunions se déroulent désormais au sein de chacune des communes de la CCRO pour affiner précisément, à la parcelle, le foncier qui a vocation à devenir constructible ou non, tout en discutant les premières règles relatives à l'urbanisation.



Quelques chiffres :

Le PLUi représente un investissement important pour la communauté de communes et ses communes membres : 266 155 € Hors Taxes. Cette dépense est subventionnée à hauteur de 116 619,75 € HT par l'État. Le reste à charge, soit 149 535,25 € HT est réparti pour moitié entre la CCRO et ses communes membres, soit un reste à charge de près de 75 000 € HT pour la Communauté de communes.

Les premiers éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Afin de guider l'élaboration du PADD, les élus de la Communauté de communes ont souhaité se fixer un premier objectif majeur : « **Bien vivre dans une ruralité dynamique et préservée** ». Cette maxime symbolise la volonté des élus d'affirmer l'identité et le mode de vie rural au sein de la Communauté de communes, tout en démontrant que la ruralité peut permettre un véritable dynamisme, notamment en matière économique et touristique.

Fort de cette volonté, les élus communautaires ont identifié six axes forts du projet, eux-mêmes déclinés en sous-objectifs :

AXE 1

Préserver et renforcer l'offre de services et d'équipements

- Conforter le schéma scolaire sur le territoire
- Développer l'offre en mode de garde pour la petite enfance
- Permettre une réorganisation de l'offre de soins
- Pérenniser et compléter les équipements sportifs, culturels et de loisirs
- Faire de la CCRO un territoire connecté

AXE 2

Contribuer au développement économique du territoire

- Promouvoir les filières économiques au niveau local
- Planifier l'aménagement foncier à vocation économique
- Contenir l'évasion commerciale

AXE 3

Répondre aux besoins de tous les ménages en matière de logement

- Attirer de nouveaux habitants sur le territoire et conforter leur installation
- Apporter une réponse aux ménages les plus fragiles, pour des besoins provisoires
- Adapter la typologie des logements à l'évolution de la population

AXE 4

Valoriser les paysages de la CCRO, véritables vecteurs d'attractivité et de dynamisme économique, social, culturel et environnemental

- Préserver les éléments structurants du paysage rural
- Intégrer les évolutions urbaines, économiques et écologiques aux paysages

AXE 5

Concilier durabilité et développement du territoire

- Adapter l'urbanisation aux risques naturels
- Préserver la biodiversité
- Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables
- Faciliter l'usage de modes de déplacements doux

AXE 6

Revitaliser le bourg-centre d'Orgelet et développer le territoire de manière solidaire

- Se fixer un objectif de développement démographique cohérent à l'échelle du territoire
- Développer le parc de logements pour répondre à l'évolution démographique
- Fixer les équilibres résidentiels sur la CCRO

Une fois finalisées, les orientations de ce projet d'aménagement et de développement durables devront être traduites réglementairement dans les autres pièces du PLU : zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation, avec une adoption et une entrée en vigueur prévue du PLU au deuxième trimestre 2020.

Halte Répit Accompagnement

La marche solidaire, le temps fort de l'année



Le samedi 29 Septembre 2018, l'équipe de la Halte Répit avec le soutien du CIAS de la Région d'Orgelet a organisé la première marche solidaire. La journée mondiale Alzheimer est une occasion unique pour faire parler de la maladie et de la cause que la Halte Répit défend. Il est évident au regard du nombre d'idées reçues qui pèsent encore sur la maladie, que de nombreux efforts d'information et de sensibilisation doivent être faits.

Prévenir, c'est baliser le parcours de la personne malade et de ses aidants familiaux

Cet évènement a proposé deux randonnées (6 ou 13 km) pouvant réunir toutes les générations, il représente le plaisir du « être ensemble » tout en pratiquant une activité agréable et facilement accessible à tous.

Grâce à la marche solidaire, personnes malades, aidants et « bien portants » se sont tous réunis autour d'une même cause pour partager un moment fort.

À travers cette marche, il s'agit de mettre en avant le rôle préventif de l'accompagnement des familles et des personnes dans l'épreuve de la maladie afin d'éviter l'épuisement, favoriser le lien social, permettre aux malades de participer à des activités...

Les bénévoles sont des vecteurs de lien social essentiel pour la population. Tous les bénévoles ont prêté main forte. Chacun avec son expérience, son dévouement et sa bonne volonté. Les personnes accueillies à la Halte Répit ont également participé que ce soit à la préparation et/ou confection de pâtisseries offertes aux participants ou au service de la collation. Ce sont plus de 110 personnes qui se sont mobilisées pour aller à « la Rencontre d'Aloïs », une marche sans objectif de performance, mais uniquement avec ambition de solidarité envers les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée et leurs proches.

Cette marche donne une autre stature à la Halte Répit Accompagnement, elle nous a permis de tisser une toile locale et de



faire venir à nous des bénévoles et des familles qui jusqu'à présent n'osaient pas frapper à la porte de la Halte Répit. Cet après-midi a été un vrai succès !

Pour renouveler ce succès, nous vous donnons rendez-vous le samedi 21 septembre 2019 prochain à 13h30, à la Halte Répit !



La Présidente rend visite aux bénévoles et aux personnes malades de la Halte Répit

Réouverture d'une journée supplémentaire de la Halte Répit Accompagnement

Afin de répondre aux attentes des personnes accueillies et face à l'augmentation des inscriptions, la Communauté de communes de la Région d'Orgelet a souhaité rouvrir la Halte Répit Accompagnement une troisième journée par semaine, dès le 1^{er} juillet 2019.

Cette nouvelle journée d'ouverture permettra d'accueillir davantage de personnes, de soulager autant de familles, tout en permettant aux bénévoles d'assurer un accompagnement plus individualisé des malades.

À travers cette ouverture supplémentaire, la Communauté de communes de la Région d'Orgelet a souhaité réaffirmer le rôle fondamental de la Halte Répit pour le territoire.

Désormais, la Halte Répit est ouverte les mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 16h30.

La Résidence Bellevue, un lieu de liberté et d'indépendance

La résidence Bellevue, un lieu de liberté et d'indépendance

La Résidence Autonomie BELLEVUE compte 20 logements et accueille des personnes âgées de 60 ans et plus, valides et autonomes, seules ou en couple. La fonction d'hébergement est conçue comme un outil de lutte contre l'isolement et en tant que politique de soutien en faveur des personnes âgées.

La vie au sein de la Résidence obéit à une règle simple : permettre à ses résidents de vivre librement et à 100 % leur retraite dans un environnement serein, sécurisé, et convivial.

La liberté et l'indépendance sont donc les maîtres mots au sein du Foyer Logement d'Orgelet. Les résidents organisent leurs journées comme bon leur semble et peuvent participer, à leur rythme, aux différentes activités et animations proposées.

Tous les ans, les résidents, les bénévoles du Club Bellevue et l'agent chargé de l'animation établissent le projet d'activité selon un thème. Tout au long de l'année 2018 à travers des ateliers, des animations, les résidents ont côtoyé « Les Chats, chiens et animaux de compagnie ». Avoir un animal est bon pour le moral. Caresses qui apaisent, ronronnements qui détendent : les chiens et les chats ont un effet bienfaisant sur notre santé.

En parallèle des animations liées au thème, des activités permanentes sont proposées comme la gym douce, la lecture du journal, l'atelier mémoire, les lotos, des ateliers cuisine et créatifs, des jeux de cartes, le cinéma, les visites culturelles, des sorties... Toutes ces activités sont financées par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Orgelet.

Ce large panel d'activités et animations permet notamment de favoriser un dialogue et une solidarité dans l'établissement mais également de développer du lien social avec la population.

En effet, la Résidence Autonomie s'est inscrite cette année dans une volonté d'ouverture vers l'extérieur afin de construire un projet global d'accompagnement de la personne et de rechercher avant tout le bien-être de l'usager. Les échanges et les liens sociaux avec l'extérieur constituent des éléments importants de la qualité de vie des séniors.

Un bilan 2018 riche en activités

Les activités ponctuelles de cette année ont été nombreuses et partagées autour de repas à thème avec les familles, des après-midis dansants avec la Halte Répit, des rencontres intergénérationnelles avec le Relais des Assistantes Maternelles (Galette des rois, Fête de la musique avec Aline Juanou, Contes avec Lili, bébés lecteurs avec La médiathèque, l'atelier goût avec une diététicienne), mais aussi avec le Centre de Loisirs et la médiathèque d'Orgelet lors du spectacle « Contes en eau douce » avec Anouk Jeannon.



Après une rencontre avec les Scènes du Jura, les résidents ont assisté au spectacle « NON !! » qui s'est tenu au Théâtre de Lons le Saunier. Ils se sont rendus aussi à la représentation « Bourvil a du boulot » à la Tour du Meix.

Nos anciens ont pu également retrouver tout au long de l'année les beaux paysages de la région (la Frasnée, Lac d'Etival, la Boissellerie au Frasnais, lac de Bonlieu, le belvédère du Regardoir, Maisod, Balade sur le Louisiane, la Chapelle de Sézéria, le pont de la Pyle et la plage du Surchauffant) et ils ont visité la ferme des muscadets à Pimorin ainsi que la coopérative fromagère d'Orgelet. Tout au long de ces balades, les résidents ont pris des photos car leur objectif était également de participer au concours de photos sur la haute vallée de l'Ain.

Cette année a été parsemée d'ateliers créatifs avec « les Bernaches » durant lesquelles les résidents ont confectionné des décorations de Noël en recyclant des bouteilles plastiques et fabriqué des épouvantails pour le jardin. Après avoir réaménagé les espaces verts et semé, les résidents avec le soutien du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Haut-Jura, ont construit une spirale à aromatiques et un hôtel à insectes.

Pour clôturer l'année, quelques résidents ont exposé au Marché de Noël de la Coopérative Générale de l'IME (Institut Médico-Educatif) de Montaigny, structure qui accueille des enfants porteurs de déficience et/ou handicap.

Prévenir la dépendance et permettre à la personne âgée de rester active, plus qu'un objectif, c'est une évidence partagée par tous !

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter :

CIAS de la Région d'Orgelet

4 Chemin du Quart - 39270 ORGELET - Tél. 03.84.25.41.13

Résidence Autonomie

Rue du Bourget - 39270 ORGELET - Tél. 03.84.25.48.27

Courriel : foyer.logement@ccorgelet.com

La Maison de Services Au Public de la Région d'Orgelet



Pour lutter contre la désertification des services publics en milieu rural et aider les personnes bien souvent démunies face au tout-numérique, les dispositions de la Loi NOTRe du 7 août 2015 ont permis aux Communautés de Communes d'installer sur leur territoire les Maisons de services au public (MSAP)

Ces maisons offrent un guichet unique de proximité aux usagers avec différents opérateurs tel que la CAF, les services des impôts, Pôle Emploi, la Sécurité Sociale, les organismes de retraites, MSA, etc.

Sous l'égide du CIAS, la MSAP de la Région d'Orgelet est située à Orgelet au 4 Chemin du Quart.

Les habitants du territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet qui souhaitent bénéficier de conseils, d'accompagnement et d'explications au sujet des démarches administratives peuvent venir dans ce lieu d'accueil et de relais gratuit et sans rendez-vous.

Ainsi les principales missions de la MSAP de la Région d'Orgelet sont :

Obtenir des renseignements administratifs,

- Être accompagné :

- Pour effectuer les démarches en ligne,
- Pour obtenir un formulaire et sa notice,
- Pour constituer un dossier,

- Suivre les dossiers personnels en ligne,

Obtenir un rendez-vous avec un agent d'une administration ou - un partenaire, si la demande le nécessite.

Les habitants du territoire de la Région d'Orgelet peuvent, s'ils le souhaitent, réaliser leurs démarches eux-mêmes ; la MSAP

disposant d'une cyber-base et de deux ordinateurs connectés à internet et à une imprimante-scanner.

Véritable alternative à la dématérialisation des services publics, la MSAP de la Région d'Orgelet a reçu près de 550 visites en 2018 soit plus de 150 % par rapport à 2017 (214 visites en 2017) ; principalement grâce au bouche-à-oreille.

Cette forte évolution s'explique entre autres par le fait que l'État a souhaité simplifier certaines démarches liées au permis de conduire, à la carte grise, à la carte d'identité et aux passeports.

Il n'est plus en effet nécessaire de se déplacer en Préfecture, une simple connexion internet sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurités (ANTS) est suffisante. Les personnes qui ne sont pas très à l'aise avec l'informatique ou qui n'ont pas d'ordinateur chez eux peuvent venir à la MSAP de la Région d'Orgelet.

Enfin la MSAP de la Région d'Orgelet propose également tout au long de l'année des ateliers qui s'adressent à un public ciblé tel que les personnes de plus de 60 ans, les demandeurs d'emploi, les salariés, les étudiants...



Donc, n'hésitez pas à venir à la MSAP de la Région d'Orgelet, un agent vous accueillera :

Lundi : 10 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 00

Mardi, mercredi et jeudi :
9 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 00

Vendredi : 9 h 00 – 12 h 00

INFORMATIONS UTILES

Centre de loisirs d'Orgelet :

Téléphone : 03 84 25 44 09

Centre de loisirs de Poids-de-Fiole :

Téléphone : 03 84 35 57 34

Centre de loisirs de La Chailleuse :

Téléphone : 09 72 58 77 18

École primaire d'Orgelet :

Téléphone : 03 84 35 52 66

École maternelle d'Orgelet :

Téléphone : 03 84 25 43 18

École Primaire et Maternelle de Poids-de-Fiole :

Téléphone : 03 84 44 70 72

École de La Chailleuse :

Téléphone : 09 72 58 77 17

Médiathèque :

Téléphone : 03 84 24 83 05

Trésorerie de Clairvaux-les-Lacs :

Téléphone : 03 84 25 80 71

Point I :

Téléphone : 09 70 71 77 05

Déchetterie :

Téléphone : 03 84 35 58 17

Horaires d'ouverture (été) :

Lundi et mercredi 14h à 18h

Samedi : 9h -12h / 14h - 18h

La Poste :

Téléphone : 03 84 25 53 43

Horaires d'ouverture :

Lundi de 13h30 à 16h30

Du mardi au vendredi de 9h-12h / 13h30-16h30

Samedi de 9h à 12h

Infirmiers/Infirmières libérales(aux) :

Mme BENOIT : 03 84 44 74 09

M BRIZARD : 03 84 44 21 22

Mme COMMARET : 03 84 47 03 08

Mme GUYGRAND : 03 84 47 03 08

Mme GENIN GUILLOT : 03 84 44 74 09

Mme STECK : 03 84 25 68 25

Maison de santé Orgelet :

Téléphone : 03 84 25 68 25

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h à 17h30

Le samedi de 8h à 12h

Dentistes :

M et Mme BOSIO : 03 84 25 41 99

Médecin (hors de la maison de santé) :

Mme CLAVEL : 03 84 25 41 76

Ostéopathe :

M PAGE : 03 84 25 43 21

Mme WELTER : 03 84 73 97 93

Kinésithérapeute :

M et Mme EL HANI : 03 84 35 56 26

Pharmacie :

Téléphone : 03 84 25 40 92

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h30-19h

Samedi 9h-12h / 14h30-18h

Vétérinaire :

Téléphone : 03 84 35 52 17

Horaires du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h / 14h à 19h

Samedi de 8h à 12h / 14h à 18h

Ambulances :

Richard et fils : 03 84 25 40 24

Pompier : 18**SAMU : 15****Gendarmerie : 17**

ATTENTION AMBROISIE ATTENTION



L'AMBROISIE PROVOQUE
ALLERGIES, CONJONCTIVITE,
ASTHME, URTICAIRE...

EN LA DÉTRUISANT,
AGISSONS ENSEMBLE POUR PRÉSERVER
NOTRE SANTÉ



www.ambrosie.info

création : Agence Kalliope - 2015